Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Bilan de la concertation avant arrêt du projet de SCoT



Pour être annexé à la délibération tirant le bilan de la concertation

Conseil d'Agglomération du 20 Décembre 2018

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Table des matières

Introduction 3
Les modalités de concertation 4
Les modalités initiales (extrait de la délibération 2004_45) 4
La mise à jour des modalités (Délibération C 2015_081) 5
Les moyens mis en œuvre par l'Agglomération 6
L'exposition itinérante du 5 janvier au 24 avril 2009 6
L'exposition publique 8
Les réunions publiques 13
Le registre mis à disposition du public 14
L'adresse mail : scot@dracenie.com 14
La publication des lettres du SCoT (distribuées dans les éditions de DracenieMag et mises à disposition sur le site internet de l'agglomération pendant toute la durée du projet) 15
Articles parus dans le magazine de l'agglomération 17
Les articles de presse 21

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Introduction

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et défini les modalités de la concertation par délibération en date du 17 juin 2004 n°2004_45. Les modalités de concertation ont par ailleurs été mises à jour par la délibération du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2015 n° C_2015_081.

En octobre 2008, le diagnostic socio-économique et spatial est présenté au bureau et au conseil communautaires ; puis, notamment, au conseil de développement et en réunion publique.

Suite aux inondations de juin 2010 et à la démarche subséquente d'élaboration des plans de prévention du risque inondation (PPRI), la démarche d'élaboration du SCoT est suspendue.

La démarche SCoT a repris en septembre 2014 avec l'actualisation du diagnostic territorial, composant les deux premiers livres du rapport de présentation : diagnostic socio-économique et spatial et état initial de l'environnement, respectivement.

Les ateliers du SCoT qui se sont tenus le 21 avril 2015 ont permis à l'ensemble des conseillers d'agglomération de participer à des séances de travail traitant du diagnostic mis à jour et de la définition des orientations du PADD.

Le 5 novembre 2015, le PADD a été débattu par le conseil d'agglomération

Les ateliers du DOO qui se sont déroulés le 21 Avril 2016 ont été l'occasion pour les élus membres du bureau communautaire de travailler aux thématiques du DOO et d'en définir les contours.

Suite à de nombreuses séances de travail abordant l'ensemble des thématiques du DOO, le bureau communautaire a entériné le projet de DOO le lundi 12 novembre 2018.

Suite à l'exposition publique qui s'est tenue du 12 au 29 novembre 2018 et à la réunion publique du 19 novembre 2018, le bilan de la concertation a pu être établi et le projet de SCoT proposé pour arrêt au conseil d'agglomération se déroulant le 20 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Les modalités de concertation

Les modalités initiales (extrait de la délibération 2004_45)

C'est pourquoi, il y a lieu de préciser ces modalités de concertation grand public. Il est ainsi proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- mettre à disposition du public, les études préalables à l'élaboration du SCOT, pendant toute la durée de son élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme. Il en va de même des porters à connaissance de l'Etat, conformément à l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

 Cette mise à disposition sera complétée, en tant que de besoin, par toute nouvelle étude qui serait réalisée au cours de l'élaboration du projet.

 Cette mise à disposition se fera :
 - au siège de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux,
 - elle sera annoncée par un article dans la presse locale et sur le site internet de la communauté d'agglomération,
 - le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet au siège de la communauté d'agglomération, par courrier, ou sur le site internet de la l'agglomération.
- dans la phase d'établissement du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durable comme dans la phase de finalisation du projet, outre les modalités de la concertation mentionnées ci-dessus, une ou des réunions publiques et expositions seront organisées à l'initiative du président de la communauté d'agglomération.

 A l'occasion des réunions publiques, les observations du public seront consignées dans le compte-rendu qui sera dressé, ou pourront être adressées par courrier à la communauté d'agglomération. Dans le cadre des expositions, le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre, par courrier ou sur le site internet de l'agglomération.

 Ces procès-verbaux, registres ou message internet seront compilés dans un dossier tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise tout au long de l'élaboration du projet.
- En outre, des informations sur l'état d'avancement du projet seront diffusées via les bulletins municipaux et/ou la presse ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération, qui s'efforcera par ailleurs de créer un espace d'échanges sous la forme de questions/réponses.



DIVERS

La Communauté d'agglomération dracénoise a décidé, par délibération du 17 juin 2004, l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale et défini les modalités de concertation.
Conformément à l'article R 122-13 du Code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération dracénoise, situé à la mairie de Draguignan, dans les locaux du centre Joseph-Collomp et dans les mairies des communes membres (Ampus, Les Arcs, Bargemon, Callas, Chateaudouble, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, Lorgues, Montferrat, La Motte, Le Muy, Taradeau, Trans-en-Provence, Vidauban).

Echanges et nouvelles vous donnent des idées pour marier aventure, sécurité et confort... De quoi les partager; et souvent vous mettre en quatre. Car vous voulez tout faire : progresser et vous distraire. De quoi faire grandes journées.

20 janv.-18 fé

RESEAU

VAR-MATIN - nice-matin — Jeudi 12 août 2004

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La mise à jour des modalités (Délibération C 2015_081)

Considérant que cette démarche d'élaboration du SCOT devra s'inscrire dans le cadre d'une concertation dans les conditions définies à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, il est proposé que les modalités de la concertation prévoient notamment :

1/ La mise à disposition du public des études préalables à l'élaboration du SCOT, pendant toute la durée de son élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet. Il en va de même pour les porter à connaissance de l'État, conformément à l'article L. 121-2 du Code de l'urbanisme. Cette mise à disposition sera complétée, en tant que de besoin, par toute nouvelle étude qui serait réalisée au cours de l'élaboration du projet.

Cette mise à disposition se fera :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération Dracénoise aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux ;
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, par téléchargement ;
- Le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, par courrier ou sur le site internet de la CAD à l'adresse mail suivante : scot@dracenie.com

2/ Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, des réunions publiques et des expositions seront organisées à l'initiative du président de la Communauté d'agglomération.
A l'occasion de ces réunions publiques, les observations du public seront consignées dans le compte-rendu qui sera dressé, ou pourront être adressées par courrier à la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Dans le cadre des expositions, le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre, par courrier ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

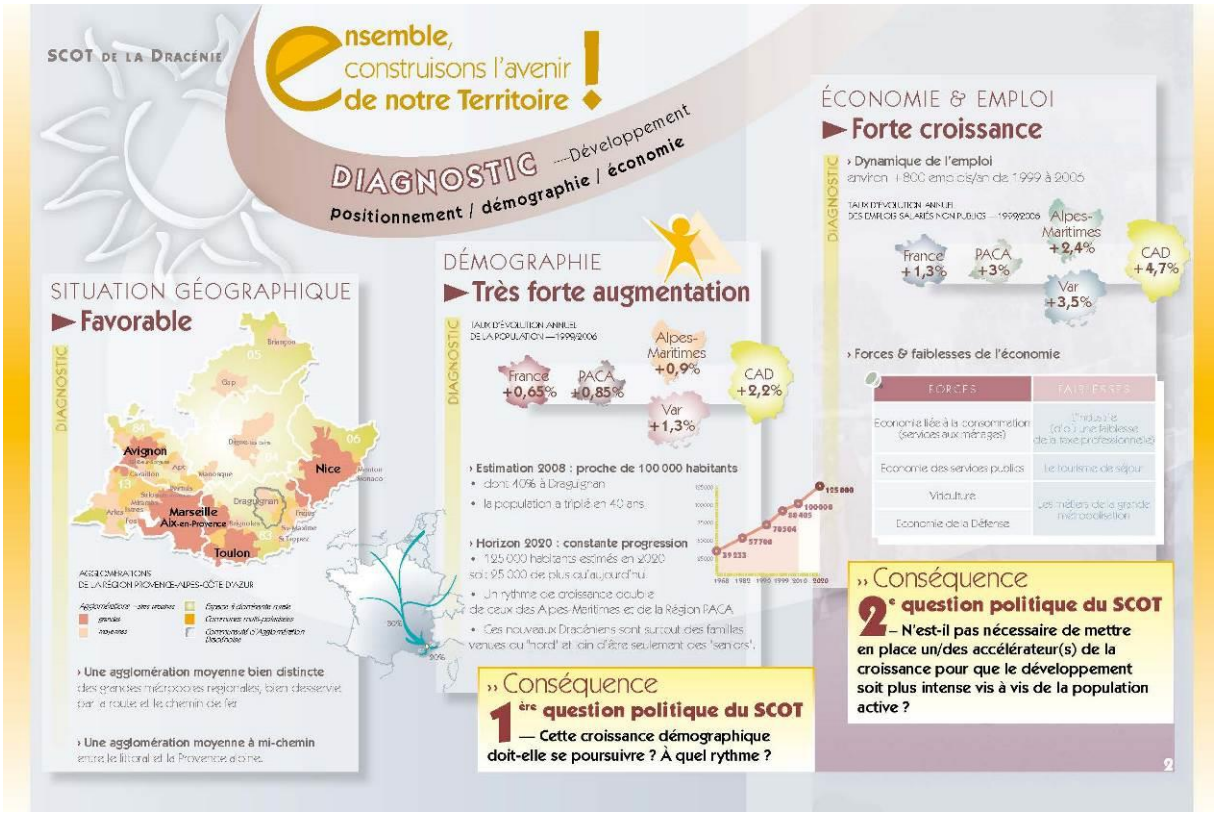
Ces procès-verbaux, registres ou messages électroniques, seront compilés dans un dossier tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'agglomération tout au long de l'élaboration du projet.

Enfin, les informations sur l'état d'avancement du projet seront diffusées via « DracénieMag », les bulletins municipaux et/ou la presse locale, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Les moyens mis en œuvre par l'Agglomération

L'exposition itinérante du 5 janvier au 24 avril 2009





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

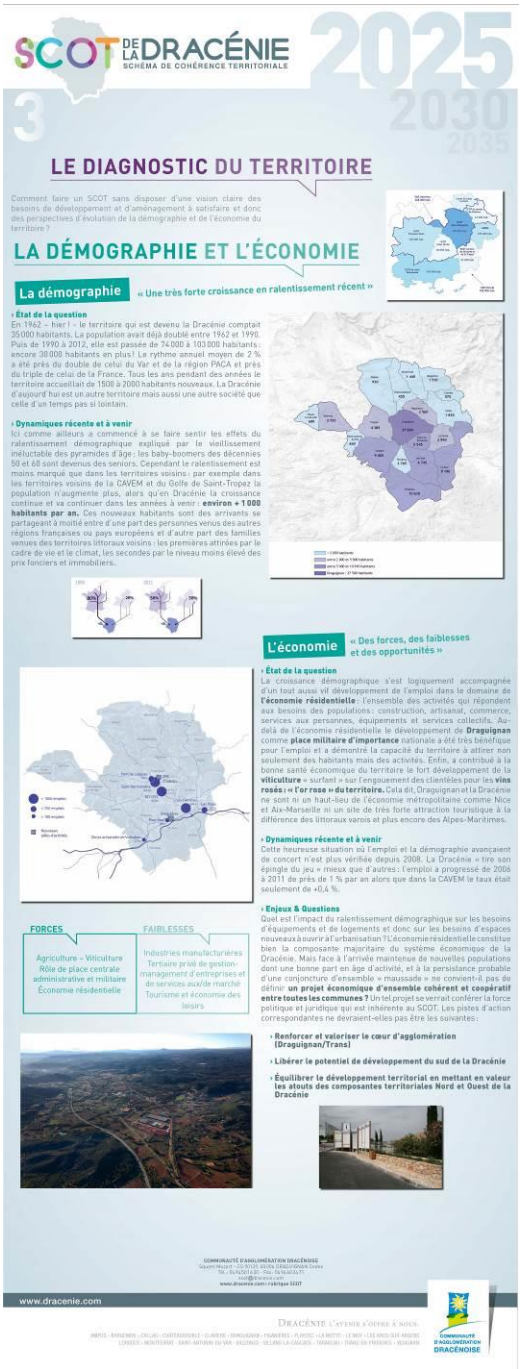
L'exposition publique

Elle s'est déroulée dans une première version à 6 panneaux (diagnostic et PADD) durant les mois de juillet, aout et septembre 2016) puis dans une seconde version avec un ajout de 4 panneaux concernant le DOO, entre le 12 et le 29 novembre 2018 dans le hall du pôle culturel Chabran. Elle était alors composée de 10 panneaux. Durant la période du 12 au 29 novembre 2018, une urne était mise à disposition du public pour y déposer ses remarques. Un bulletin a été déposé, il consistait à encourager le projet de SCoT, sans autre remarque.



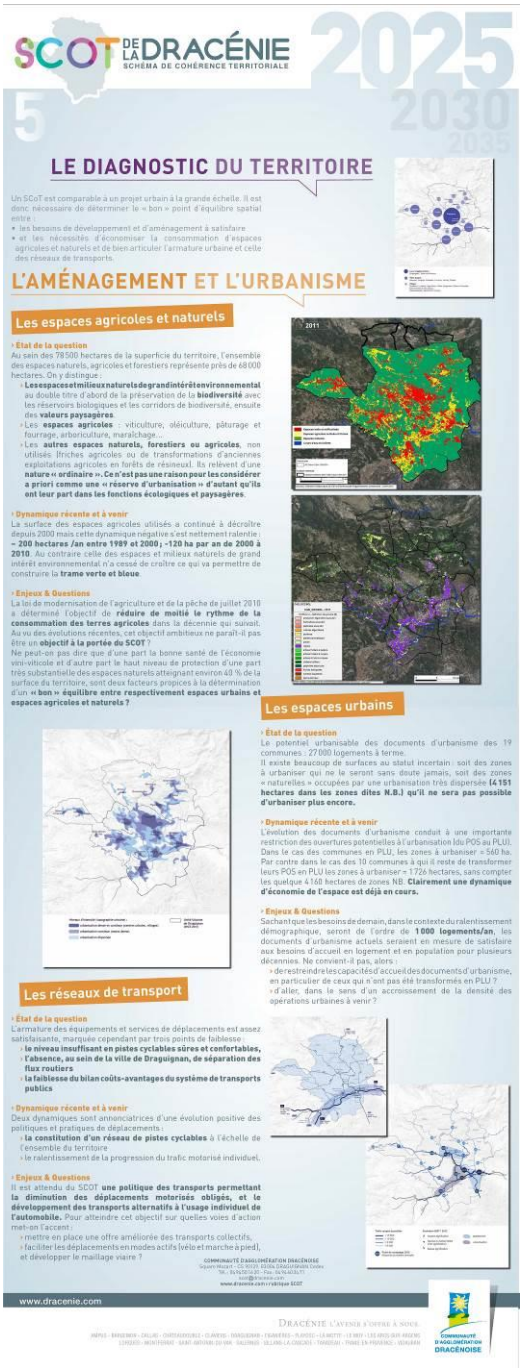


Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE



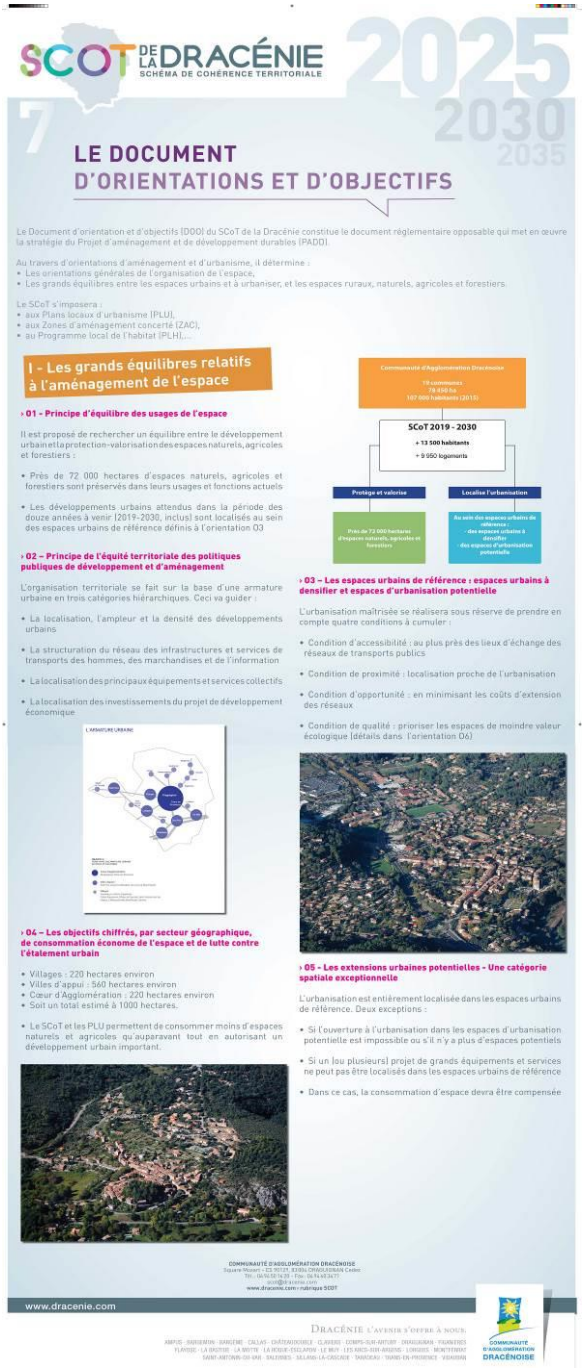


Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE



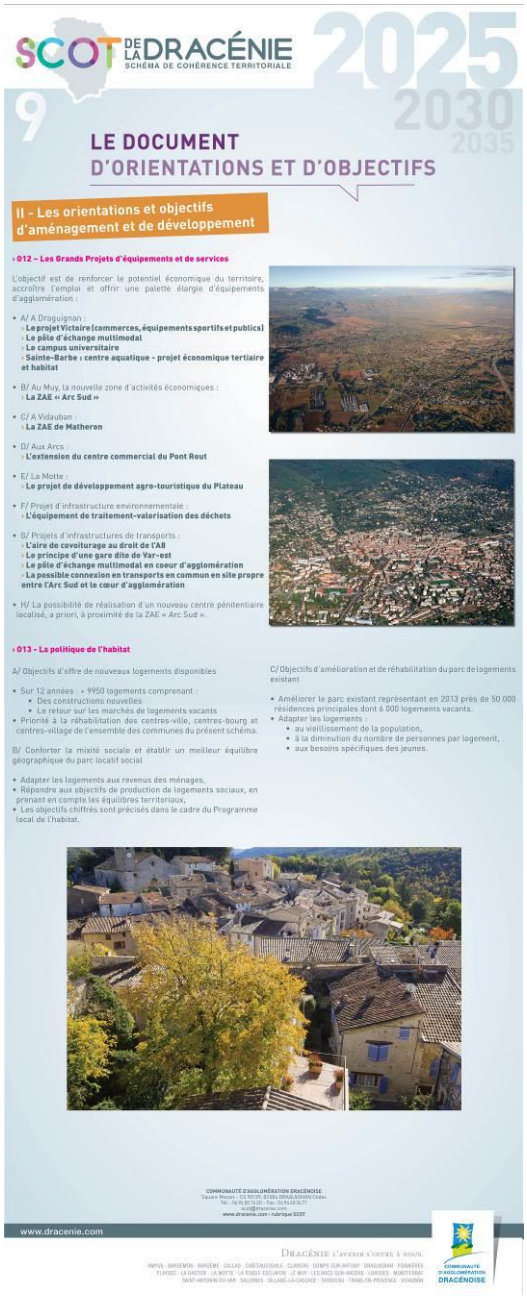


Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE



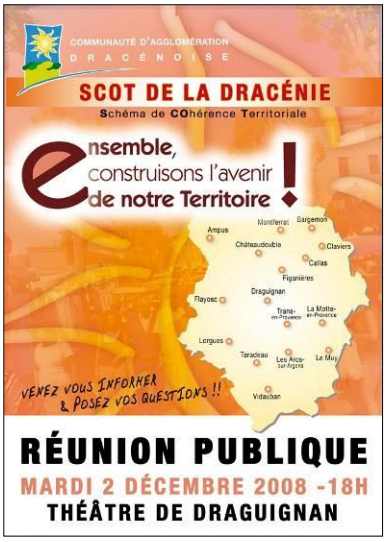


Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Les réunions publiques

Elles ont été au nombre de 3 :

Le 2 décembre 2008 à propos d'une première version de diagnostic territorial



Le 4 décembre 2015 à propos de la mise à jour du diagnostic et des grandes orientations du PADD



Les thématiques soulevées par les participants :

- la préservation de la qualité de vie et de l'environnement : comment répondre à la croissance de la population tout en améliorant les équipements publics,
- la revitalisation des centres-villes et villages,
- la réponse vis-à-vis des risques majeurs et notamment du risque inondation.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Le 15 novembre 2018 à propos du DOO



Les thématiques soulevées par les participants :

- les facteurs de croissance du territoire et leur déclinaison dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,
- l'importance de développer l'emploi et la formation sur le territoire au bénéfice des populations de jeunes actifs,
- le devenir du périmètre de l'intercommunalité et des élargissements communautaire à venir.

Le registre mis à disposition du public

Aucune remarque n'a été consignée par le public dans le registre mis à disposition

L'adresse mail : scot@dracenie.com

Aucun courrier électronique n'a été envoyé à l'adresse mail dédiée

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La publication des lettres du SCoT (distribuées dans les éditions de DracenieMag et mises à disposition sur le site internet de l'agglomération pendant toute la durée du projet)







Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE



SCOT DE LA DRACÉNIE
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
2025 2030 2035

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

LETTRE D'INFORMATION
OCTOBRE 2015

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Les étapes du SCOT de la Dracénie

Un SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/ 20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. Les PLU des communes, qui gèrent notamment le droit des sols, doivent lui être compatibles.
Ce document se compose de 3 volets :

- **Un rapport de présentation qui explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques.**
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),** document qui constitue l'étape centrale de l'élaboration du SCOT puisqu'il affirme de manière claire la politique de l'agglomération en matière d'aménagement de son territoire pour les 10 / 20 années à venir.
- **Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui détaille les modalités de mise en œuvre des ambitions et objectifs exprimés dans le PADD.

Que dit le diagnostic du S

Le rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale produit **un diagnostic économique et social, spatial et urbanistique** et aussi **environnemental du territoire** de la Dracénie. Pour chacune de ces trois dimensions, il est rendu compte de la situation telle qu'elle est aujourd'hui, des dynamiques à l'œuvre et des **enjeux** du SCOT sous forme de **questions**.

Les **questions** sont très ouvertes ; elles ont permis d'animer la présentation et la validation du diagnostic. Les éléments de débat et de réponses aux questions ont conduit logiquement à la mise au point du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



SCOT DE LA DRACÉNIE
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
2025 2030 2035

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

LETTRE D'INFORMATION
NOVEMBRE 2015

UN PROJET D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

Le SCOT de la Dracénie : historique de la démarche

La démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avait été engagée dès juillet 2008 par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Bien avancé, le volet Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devait être débattu en conseil d'agglomération en mai-juin 2010.

Les dramatiques inondations de juin 2010 ont contraint l'agglomération à suspendre la démarche, dans l'attente des conclusions des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur les communes. 10 communes sur 16 ont, en effet, fait l'objet d'une prescription ou d'une révision de PPRI après juin 2010, alors que trois seulement étaient concernées au préalable (Draguignan, Vidauban, Trans-en-Provence). Ces nouveaux PPRI ont tous été approuvés au premier semestre 2014.
En parallèle :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est élargie au 1er janvier 2014 avec trois nouvelles communes : Salernes, Sillans la Cascade, Saint Antonin du Var.
- Les conseils municipaux des communes et le conseil d'agglomération ont été renouvelés suite aux élections de mars 2014.
- L'évolution législative est venue modifier de manière substantielle le contenu des SCOT avec les lois Grenelle 1 et 2 (2009-2010) et la loi ALUR (2014).

La stabilisation en 2014 a permis de relancer la démarche depuis septembre 2014.

Les étapes du SCOT de la Dracénie

Un SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 / 20 ans à venir. Il se compose de 3 volets :

Un rapport de présentation : qui explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement de l'agglomération.

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : ce document constitue l'étape centrale de l'élaboration du SCOT puisqu'il affirme de manière claire la politique de l'agglomération en matière d'aménagement de son territoire pour les prochaines années.
(Étape en cours)

Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) : qui détaille les modalités de mise en œuvre des ambitions et objectifs exprimés dans le PADD.

Que dit le PADD du SCOT de la Dracénie ?

Les orientations générales du PADD reposent sur un scénario de développement durable qui prévoit 10000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025 (soit 1 % de croissance démographique). Il établit une organisation du territoire qui s'appuie sur : le renforcement du cœur d'agglomération (Draguignan – Trans-en-Provence) - une agglomération forte, avec un cœur d'agglomération fort. Cette organisation est complétée par un développement à dominante économique sur l'Arc sud, sans oublier le développement des territoires plus ruraux du nord et de l'ouest qui contribueront eux aussi à l'attractivité de l'agglomération sur la base de leurs atouts propres (tourisme, agriculture, santé bien être, spécificités artisanales).

Cette organisation territoriale est également fondée sur une gestion économe des ressources, une préservation et une mise en valeur des paysages et une meilleure articulation entre développement urbain et mobilités. L'attractivité du territoire doit également se renforcer grâce notamment à une offre de logements adaptée, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

1

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Articles parus dans le magazine de l'agglomération

Dracénie Mag N°37

SCOT

Imaginer la Dracénie de demain

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à long terme (20 à 30 ans) et à l'échelle d'un bassin de vie.

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 et renforcé par la loi Grenelle, il couvre le territoire des 19 communes de la CAD. Après une pause dans son élaboration suite aux inondations de 2010, à la refonte de la carte des intercommunalités dans le Var, l'accueil de 3 nouvelles communes et l'évolution des lois en matière d'urbanisme, la démarche d'élaboration du document a repris.

Depuis l'automne 2014, une reprise du diagnostic de territoire datant de 2008 permet d'actualiser la photographie du territoire et de poser un diagnostic sur les besoins actuels et futurs. Il s'agit aussi de faire apparaître clairement les défis et les enjeux auxquels nous devrons répondre pour que notre territoire continue à être attractif à travers la qualité de vie, la dynamique économique et touristique.

Le SCOT doit amener l'ensemble des communes de l'agglomération à un consensus autour duquel vont s'organiser les énergies, les projets, les habitants, pour que le territoire de la Dracénie puisse se développer harmonieusement avec son environnement.

Une concertation publique sera organisée par la mise à disposition des éléments d'étude et aussi de réunions publiques durant les deux prochaines années. Les habitants seront tenus informés régulièrement par les publications spécifiques du SCOT, le site Internet de la CAD et les réseaux sociaux.

EN SAVOIR +
À TÉLÉCHARGER
sur www.dracenie.com
rubrique *Etudes & Projets*





Dracénie Mag N°38

AMÉNAGEMENT



EN SAVOIR +
sur www.dracenie.com
rubrique *Etudes & Projets*
scot@dracenie.com

DIAGNOSTIC

Bien connaître son territoire

Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial), document-projet d'aménagement du territoire, fixe les orientations générales et les objectifs d'aménagement à moyen et à long terme (pour les 20 prochaines années) pour le territoire de la Dracénie.

Suite aux inondations de 2010 et à l'intégration de nouvelles communes en 2014, la démarche de SCOT a été suspendue dans l'attente d'un contexte local stabilisé.

Depuis l'automne 2014, après la mise en place du Conseil d'agglomération résultant des élections municipales et communautaires de mars 2014, la démarche d'élaboration a été relancée.

Celui-ci a débuté par une importante mise à jour du diagnostic qui datait de 2008 et qui prend désormais en compte les trois communes qui ont rejoint la CAD le 1er janvier 2014 (Saint-Antonin-du-Var, Sillans-la-Cascade et Salernes) ainsi que les données les plus récentes sur le territoire (Plan de Prévention des Risques d'Inondation, démographie, économie, transports, environnement…).

MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

C'est tout l'enjeu de cette première étape d'élaboration du document intercommunal qui permet de poser les bonnes questions afin d'écrire un projet de territoire (le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

L'actualisation du diagnostic (qui sera largement présentée dans une future lettre du SCOT à paraître ces prochains mois), permet de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire et aussi les opportunités à saisir pour soutenir son développement. C'est dans le cadre de ce travail que **12 thèmes sont abordés afin de disposer d'un état précis du territoire.** Voici pour chacun d'entre eux les principales questions et défis soulevés:

THÈME 1 – **Le positionnement de la Dracénie** : comment se définit l'ensemble de l'agglo par rapport à ses voisins, quelles particularités font ses forces ou ses faiblesses ?

THÈME 2 – **La croissance démographique** : la population est une des richesses du territoire, après un rythme de progression soutenue entre 1999 et 2011. Comment appréhender aujourd'hui le ralentissement constaté ces 5 dernières années ?

THÈME 3 – **L'armature urbaine** : comment est organisé le territoire, quelles sont les complémentarités entre les communes et quels équilibres pour demain ?

THÈME 4 – **L'équilibre des usages de l'espace** : la Dracénie est un territoire très majoritairement naturel (70 % de sa superficie), agricole (20 %) et urbain (10 %) de sa surface. Quelle place donner au développement des activités humaines (habitat, activités économiques, tourisme…) tout en préservant le cadre de vie remarquable de l'agglomération ?

THÈME 5 – **L'armature des infrastructures et des services de transports** : comment relever le défi qui consiste à permettre aux Dracéniens de se déplacer autrement qu'en voiture ? Comment cela est-il possible et soutenable pour les finances publiques ?

THÈME 6 – **L'équilibre social de l'habitat** : un des enjeux du SCOT est de trouver les moyens d'offrir aux populations installées et aux nouveaux arrivants la possibilité de trouver des solutions pour se loger à chaque étape de leur parcours résidentiel. Quelles solutions dans le SCOT ?

THÈME 7 – **L'économie territoriale** : aborder la question de la revitalisation des centre-villes et celle de l'équilibre avec les espaces économiques de périphérie (commerces mais aussi zones d'activités), mais également sur la diversification des activités présentes sur le territoire ?

THÈME 8 – **Les grands projets d'équipements et services** : recenser tous les grands projets futurs sur la Dracénie afin de prévoir leur juste localisation et permettre leur réalisation.

THÈME 9 – **La trame verte et bleue** : véritable carte de visite du territoire, la qualité des paysages, des milieux agricoles au sud et naturels au nord, est un des enjeux du SCOT. Une richesse dont la mise en valeur peut apporter plus encore à l'image et à la qualité de vie de la Dracénie.

THÈME 10 – **L'élimination des déchets** : un enjeu fondamental en termes de finances publiques et d'environnement. Mise en œuvre du Schéma départemental d'élimination des déchets qui vise à trouver une solution au tout enfouissement au Balançan.

THÈME 11 – **Les risques naturels** : l'impact des inondations de 2010 et de 2011 sur les activités humaines pose l'enjeu de la protection des personnes et des biens. Se poser la question de l'organisation de l'urbanisation vis-à-vis des risques et des moyens à mobiliser à l'échelle du SCOT pour diminuer le risque sur ce qui ne peut pas être déplacé.

THÈME 12 – **Les ressources naturelles** : tout développement pose la question de l'utilisation des ressources (terrains, eau, assainissement, électricité,etc). Le SCOT doit veiller à l'équilibre entre le développement des activités humaines et une gestion durable, soutenable des ressources naturelles.

Tous ces thèmes permettent de poser les premières questions et de définir les bases d'un projet de territoire. Ce sont les réponses à ces questions qui vont constituer le démarrage du travail sur le projet de PADD, étape fondamentale de la création du SCOT.

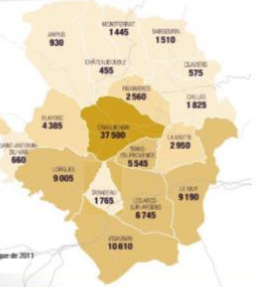
LES ÉTAPES DU SCOT DE LA DRACÉNIE



OBJECTIFS DU SCOT

- Mettre en cohérence et coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'implantations économiques et commerciales
- Assurer un développement harmonieux en prenant en compte les impacts sur l'environnement, la protection des sites et des espaces naturels, en réduisant les risques et les nuisances
- Planifier l'implantation des grands projets d'équipements et de services majeurs : voiries, équipements publics structurants, etc.

CARTOGRAPHIE DE LA POPULATION



< 2 000 habitants
entre 2 000 et 5 000 habitants
entre 5 000 et 10 610 habitants
Draguignan : 37 500 habitants

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Dracénie Mag N°39

Les 1ers ateliers du SCOT*

INFOS +
sur www.dracenie.com
rubrique *Etudes & prospectives*







3 ateliers pour une journée d'échanges et de débats entre élus des 19 communes membres de l'agglomération : économie, urbanisme et environnement, pour continuer à écrire le projet de territoire à 20 ans et arrêter ensemble le SCOT à l'horizon 2016-2017.

Les ateliers du *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui se sont tenus le mardi 21 avril 2015, ont permis aux élus communautaires d'aborder les problématiques liées aux grands thèmes fondateurs du SCOT de la Dracénie, à travers lesquels l'ensemble des thématiques du territoire a été développé.

C'est à partir des acquis, des accords, des questions en suspens qu'a débuté la rédaction du document de projet. Le résultat de cette journée de travail a été primordial dans la mesure où il a constitué le socle commun d'objectifs et de moyens pour bâtir le projet politique du SCOT : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Bien évidement, un volet concertation de la population et des personnes publiques associées sera mis en place afin que l'ensemble des personnes intéressées puisse partager les grands constats et les enjeux actualisés du territoire.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Dracénie Mag N°41



SCOT DE LA DRACÉNIE
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

LETTRE D'INFORMATION

UN PROJET D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

Le SCOT de la Dracénie : historique de la démarche

La démarche de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) avait été engagée dès juillet 2008 par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Bien avancé, le volet Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devait être débattu en conseil d'agglomération en mai-juin 2010.

Les dramatiques inondations de juin 2010 ont contraint l'Agglomération à suspendre la démarche, dans l'attente des conclusions des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur les communes. 10 communes sur 16 ont, en effet, fait l'objet d'une prescription ou d'une révision de PPRI après juin 2010, alors que 3 seulement étaient concernées au préalable (Draguignan, Vidauban, Trans-en-Provence). Ces nouveaux PPRI ont tous été approuvés au premier semestre 2014.

En parallèle :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est élargie au 1er janvier 2014 avec trois nouvelles communes : Salernes, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin-du-Var.
- Les conseils municipaux des communes et le conseil d'agglomération ont été renouvelés suite aux élections de mars 2014.
- L'évolution législative est venue modifier de manière substantielle le contenu des SCOT avec les lois Grenelle 1 et 2 (2009-2010) et la loi ALUR (2014).

La stabilisation en 2014 a permis de relancer la démarche depuis septembre 2014.

Les étapes du SCOT de la Dracénie

Un SCOT est un document de planification stratégique qu'initie à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 / 20 ans à venir. Il se compose de 3 volets :

- Un rapport de présentation qui explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement de l'Agglomération
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document constitue l'étape centrale de l'élaboration du SCOT puisqu'il affirme de manière claire la politique de l'Agglomération en matière d'aménagement de son territoire pour les prochaines années. (Page en cours)
- Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui détaille les modalités de mise en œuvre des ambitions et des objectifs exprimés dans le PADD.

Que dit le PADD du SCOT de la Dracénie ?

Les orientations générales du PADD reposent sur un scénario de développement durable qui prévoit 10000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025 (soit 1 % de croissance démographique). Il établit une organisation du territoire qui s'appuie sur : le renforcement du cœur d'agglomération (Draguignan – Trans-en-Provence) : une agglomération forte, avec un cœur d'agglomération fort . Cette organisation est complétée par un développement à dominante économique sur l'Arc sud, sans oublier le développement des territoires plus ruraux du nord et de l'ouest qui contribueront eux aussi à l'attractivité de l'Agglomération sur la base de leurs atouts propres (tourisme, agriculture, santé bien-être, spécificités artisanales).

Cette organisation territoriale est également fondée sur une gestion économe des ressources, une préservation et une mise en valeur des paysages et une meilleure articulation entre développement urbain et mobilités. L'attractivité du territoire doit également se renforcer grâce notamment à une offre de logements adaptée, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

INFOS +

LES JALONS D'UN PROJET COLLECTIF

La démarche entreprise

De septembre 2014 pour aboutir au projet de PADD soumis au débat au conseil d'agglomération le 5 novembre 2015.

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2014
- Mise à jour du diagnostic et des enjeux établis entre 2008 et 2010
- Partage du diagnostic/enjeux mis à jour avec les élus de l'Agglomération et des communes : 3 séances de présentation en octobre 2014, suivies de séances dans chacune des communes jusqu'en décembre 2014

JANVIER 2015
- Synthèse des rencontres avec les élus communautaires et communaux aux maires de l'Agglomération

AVRIL 2015
- Organisation des ateliers du SCOT, avec l'ensemble des élus communautaires, pour définir les objectifs à retenir pour le PADD

SEPTEMBRE 2015
- Débat et validation par les maires du Projet de PADD

OCTOBRE 2015
- Présentation du projet de PADD aux élus communautaires
- Présentation aux institutions partenaires (Personnes Publiques Associées) du projet de PADD

5 NOVEMBRE 2015
- Mise en débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de l'Agglomération dracénoise en conseil d'agglomération (conformément à l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme)

4 DÉCEMBRE 2015
- Présentation du SCOT en réunion publique au théâtre de Draguignan.

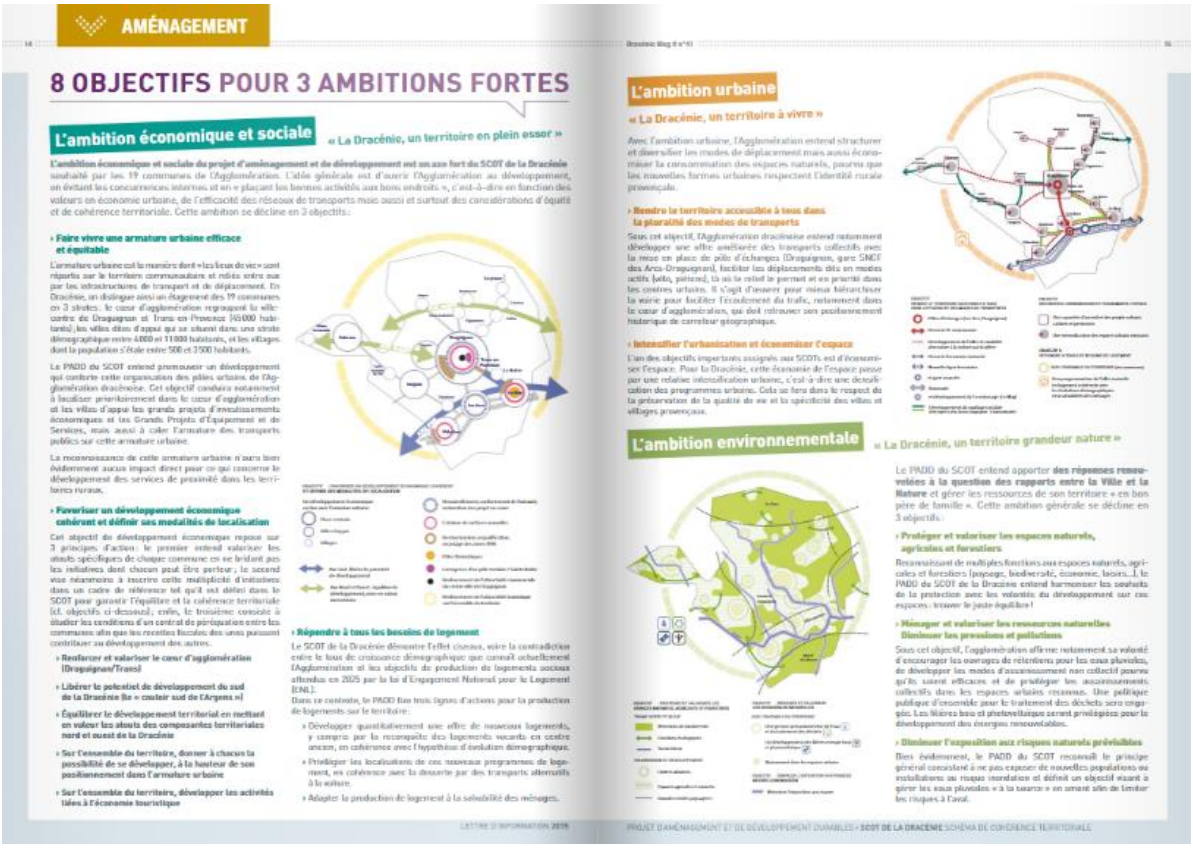
Les prochaines étapes

HIVER 2015 - 2016
- Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Concertation du public sur les orientations du PADD

PRINTEMPS 2016
- Validation du DOO par les élus
- Poursuite de la concertation (élus, partenaires publics, société civile, public...)
- Arrêt du projet de SCOT par le conseil d'agglomération

ÉTÉ / AUTOMNE 2016
- Enquête publique, avis formel des Personnes Publiques Associées
- Mise en forme du document final

HIVER 2016 – 2017
- Approbation définitive du SCOT par le conseil d'agglomération
- Entrée en application



AMÉNAGEMENT

8 OBJECTIFS POUR 3 AMBITIONS FORTES

L'ambition économique et sociale

« La Dracénie, un territoire en plein essor »

L'ambition économique et sociale du projet d'aménagement et de développement est un axe fort du SCOT de la Dracénie souhaité par les 19 communes de l'Agglomération. L'idée générale est d'ouvrir l'Agglomération au développement, en évitant les concurrences internes, et en « plaçant les bonnes activités aux bons endroits », c'est-à-dire en fonction des valeurs en économie urbaine, de l'efficacité des réseaux de transports mais aussi et surtout des considérations d'équité et de cohérence territoriale. Cette ambition se décline en 3 objectifs :

› Faire vivre une armature urbaine efficace et équitable

L'armature urbaine est la manière dont « les lieux de vie » sont répartis sur le territoire communautaire et reliés entre eux par les infrastructures de transport et de déplacement. En Dracénie, on distingue ainsi un étagement des 19 communes en 3 strates : le cœur d'agglomération regroupant la ville-centre de Draguignan et Trans-en-Provence (45000 habitants) ; les villes dites d'appui qui se situent dans une strate démographique entre 4000 et 11000 habitants, et les villages dont la population s'étale entre 500 et 2500 habitants.

Le PADD du SCOT entend promouvoir un développement qui conforte cette organisation des pôles urbains de l'Agglomération dracénoise. Cet objectif conduira notamment à localiser préférentiellement dans le cœur d'agglomération et les villes d'appui les grands projets d'équipement et de services, mais aussi à caler l'armature des transports publics sur cette armature urbaine.

La reconnaissance de cette armature urbaine n'aura bien évidemment aucun impact direct pour ce qui concerne le développement des services de proximité dans les territoires ruraux.

› Favoriser un développement économique cohérent et définir ses modalités de localisation

Cet objectif de développement économique repose sur 3 principes d'action : le premier entend valoriser les atouts spécifiques de chaque commune en ne bridant pas les initiatives dont chacun peut être porteur ; le second vise néanmoins à inscrire cette multiplicité d'initiatives dans un cadre de référence tel qu'il soit défini dans le SCOT pour garantir l'équilibre et la cohérence territoriale (cf. objectifs ci-dessous) ; enfin, le troisième consiste à étudier les conditions d'un contrat de participation entre les communes afin que les recettes fiscales des unes puissent contribuer au développement des autres.

- **Renforcer et valoriser le cœur d'agglomération (Draguignan/Trans)**
- **Libérer le potentiel de développement du sud de la Dracénie (le « couloir sud de l'Argens »)**
- **Équilibrer le développement territorial en mettant en valeur les atouts des composantes territoriales nord et ouest de la Dracénie**
- **Sur l'ensemble du territoire, donner à chacun la possibilité de se développer, à la hauteur de son positionnement dans l'armature urbaine**
- **Sur l'ensemble du territoire, développer les activités liées à l'économie touristique**

› Répondre à tous les besoins de logement

Le SCOT de la Dracénie démontre l'effet ciseaux, voire la contradiction entre le taux de croissance démographique que connaît actuellement l'Agglomération et les objectifs de production de logements sociaux attendus en 2025 par la loi d'Engagement National pour le Logement (ENL).

Dans ce contexte, le PADD fixe trois lignes d'actions pour la production de logements sur le territoire :

- Développer quantitativement une offre de nouveaux logements, y compris par la reconquête des logements vacants en centre ancien, en cohérence avec l'hypothèse d'évolution démographique.
- Prédéfinir les localisations de ces nouveaux programmes de logement, en cohérence avec la desserte par des transports alternatifs à la voiture.
- Adapter la production de logement à la solvabilité des ménages.

L'ambition urbaine

« La Dracénie, un territoire à vivre »

Avec l'ambition urbaine, l'Agglomération entend structurer et diversifier les modes de déplacement mais aussi économiser la consommation des espaces naturels, pour que les nouvelles formes urbaines respectent l'identité rurale provençale.

› Rendre le territoire accessible à tous dans la pluralité des modes de transports

Sous cet objectif, l'Agglomération dracénoise entend notamment développer une offre améliorée des transports collectifs avec la mise en place de pôle d'échanges (Draguignan, gare SNCF des Arcs-Draguignan), faciliter les déplacements dits en modes actifs (vélo, piéton), là où le relief le permet et en priorité dans les centres urbains. Il s'agit d'inverser pour mieux hiérarchiser la voirie pour faciliter l'écoulement du trafic, notamment dans le cœur d'agglomération, qui doit retrouver son positionnement historique de carrefour géographique.

› Intensifier l'urbanisation et économiser l'espace

L'un des objectifs importants assignés aux SCOTs est d'économiser l'espace. Pour la Dracénie, cette économie de l'espace passe par une relative intensification urbaine, c'est-à-dire une densification des programmes urbains. Cela se fera dans le respect de la préservation de la qualité de vie et la spécificité des villes et villages provençaux.

L'ambition environnementale

« La Dracénie, un territoire grandeur nature »

Le PADD du SCOT entend apporter **des réponses renouvelées à la question des rapports entre la Ville et la Nature** et gérer les ressources de son territoire « en bon père de famille ». Cette ambition générale se décline en 3 objectifs :

› Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers

Reconnaissant de multiples fonctions aux espaces naturels, agricoles et forestiers (paysage, biodiversité, économie, loisirs...), le PADD du SCOT de la Dracénie entend harmoniser les souhaits de la protection avec les volontés du développement sur ces espaces : trouver le juste équilibre !

› Ménager et valoriser les ressources naturelles Diminuer les pressions et pollutions

Sous cet objectif, l'agglomération affirme notamment sa volonté d'encourager les ouvrages de rétention pour les eaux pluviales, de développer les modes d'assainissement non collectif pourvu qu'ils soient efficaces et de protéger les assainissements collectifs dans les espaces urbains ruraux. Une politique publique d'ensemble pour le traitement des déchets sera engagée. Les filières bois et photovoltaïques seront privilégiées pour le développement des énergies renouvelables.

› Diminuer l'exposition aux risques naturels prévisibles

Bien évidemment, le PADD du SCOT reconnaît le principe général consistant à ne pas exposer de nouvelles populations ou installations au risque inondation et définit un objectif visant à gérer les eaux pluviales « à la source » en amont afin de limiter les risques à l'aval.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Dracénie Mag N°43



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL*

Nouvelle étape pour le SCOT*

Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), est la mise en œuvre concrète du PADD* qui fait partie intégrante du SCOT. Il détermine ainsi les orientations générales de l'organisation des espaces urbains et à urbaniser, ainsi que les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

EN DRACÉNIE

Après le débat sur le PADD* en Conseil d'agglomération le 5 novembre 2015, les 1er et 2e trimestres 2016 ont été consacrés au travail préparatoire du DOO, en concertation avec les communes, les élus, les acteurs économiques et le Conseil de Développement de la Dracénie. Le 21 avril dernier, les seconds ateliers du SCOT ont réuni tous les maires pour esquisser les orientations du DOO.

À découvrir, l'exposition sur le diagnostic du SCOT et sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, installée dans l'entrée du Pôle culturel Chabran durant cet été.

Plus d'infos sur le site **www.dracenie.com** *rubrique SCOT*

SCOT : Schéma de COhérence Territorial I PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Les articles de presse

La Marseillaise du 20-09-2008

Cohérence. Le processus d'élaboration du document stratégique devant encadrer le développement de la Dracénie a enfin débuté. Scot toujours.

Peu de public pour débattre d'un diagnostic stratégique

Les élus de la Communauté d'agglomération dracénoise se sont réunis hier au château saint Martin de Taradeau pour travailler sur le diagnostic du schéma de cohérence territoriale (Scot).

La veille, le Conseil de développement de la Dracénie (CDD) s'est réunie au château sainte Roseline aux Arcs pour exprimer également son avis sur le diagnostic territorial.

Organisme consultatif émanent de la société civile, le Conseil de développement est composé de 80 membres.

Cinq nouveaux membres ont été installés : M. Fritz du château de Berne, M. Teillaud du château sainte Roseline, Mme Riboud du château Roubine, Mme Leprévost de l'association des paralysé de France et Mme Francin.

On retiendra qu'à 19h00, une quarantaine de personnes seulement (dont de nombreux institutionnels) était présente à cette importante séance du conseil de développement.

Celle-ci consistait en effet à rendre un avis sur le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Scot...

Diagnostic qu'il ne nous a pas été possible de consulter au motif qu'il s'agirait d'un document de travail (dont on n'a pas réussi à identifier à quel moment il rentrera dans le domaine public).

Bref, le débat reste entre gens de bonne compagnie tandis que la presse est comme aimablement invitée à relayer que l'avis du conseil de développement est « sans concession ».

De fait, cela semble être le cas sur des sujets comme les ressources naturelles, la consommation de l'espace, les transports ou l'habitat.

Mais à lire l'avis rendu par le Conseil de développement, on comprend aussi que le diagnostic a abordé ces problématiques sans ambages... ce qui pourrait être de nature à contredire les certitudes affichées par certains.

D.P.

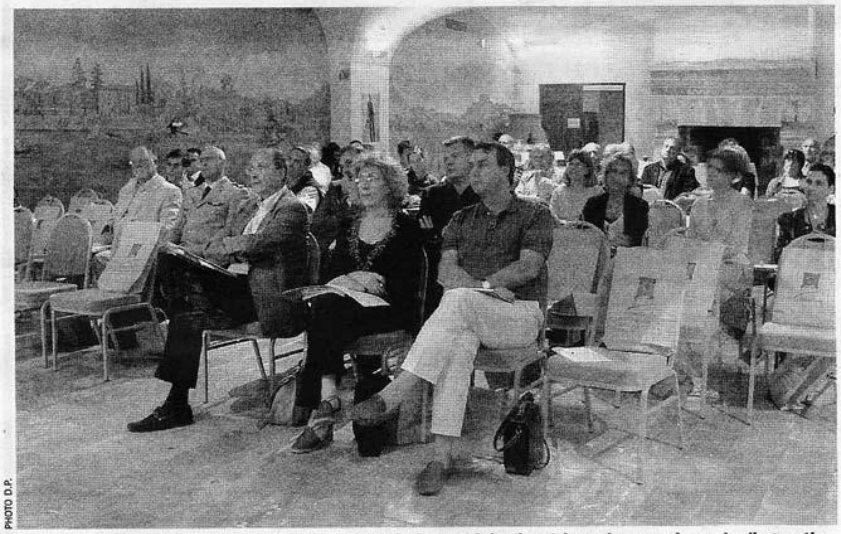


PHOTO D.P.

Lors de la séance du conseil de développement de la Dracénie visant à rendre un avis sur le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Scot.

Mécanique des interactions territoriales

Commentaire

Si le pré-diagnostic de territoire a finalement été remis à la CAD en 2007, le document ne fait l'objet d'un débat qu'aujourd'hui. Face à ce « retard à l'allumage », il n'est pas neutre de rappeler que durant la période électorale, ce sont le forces progressistes dracénoises qui ont contribuées à la sensibilisation de l'opinion aux enjeux qui doit relever le territoire... tandis que les forces conservatrices flattaient des représentations non déterminantes pour l'avenir. Curieusement, ce sont ces mêmes forces conservatrices qui se voient aujourd'hui obligées de faire évoluer l'opinion locale pour finaliser le Scot à l'horizon 2010.

Un grand écart qui nous semble symptomatique d'une pratique politique avec en filigrane le dilemme de savoir s'il vaut mieux être élu sur l'intérêt local ou être battu sur l'intérêt général.

En effet, « Dans la mesure où il apparaît que, dans de nombreux territoires, c'est l'attractivité résidentielle qui constitue le meilleur moteur du développement économique et social et qui permet de maximiser la captation de revenus, l'intérêt local consiste à privilégier non pas la contribution du territoire à la compétitivité française, mais cette attractivité - dans le cadre de ce que Tiebout considérerait comme une saine concurrence pour capter ces électeurs qui votent avec les pieds » (1). Un constat d'autant plus paradoxal que l'histoire de la CAD démontre que l'autonomie politique des territoires s'est accrue dans le même temps qu'a progressé leur interdépendance économique et sociale.

Alors, les grands documents stratégiques des territoires (genre scot) ont-ils intérêt à intégrer la réalisation d'objectifs d'échelle supérieurs à leur logique de projet local ? Autre interrogation : le modèle territorial qui « marche » aujourd'hui -dans lequel ce sont les territoires où l'on produit le moins que le revenu progresse le plus- ne peut-il pas se révéler finalement un modèle « perdant » au niveau national... ce qui appellerait à terme des mesures de corrections d'autant plus importantes qu'elles interviendraient en situation de récession ?

DENIS PERRIN

◢ *« La République et ses territoires » de Laurent Davezies p101 - 102 (Seuil).*

Tableau de bord

2010

C'est la date à laquelle le Schéma de cohérence territoriale de la Dracénie devrait être finaliser et soumis à enquête publique. Document encadrant l'urbanisme intercommunal, le SCoT comprendra un rapport de présentation (diagnostic), un Projet d'aménagement et de développement durable (objectifs) et un document d'orientation générale.

La truelle invisible du BTP

La main invisible du marché aurait-elle tendance à lâcher les truelles des entreprises du BTP ? On peut se poser la question lorsque dans son avis le conseil de développement explique que la production de logements sociaux pourrait aussi *« conforter voire relancer l'activité BTP du territoire »*. Inquiétant quand on sait l'importance du BTP dans le tissu socio-économique local.

Penser global, agir local

On remarquera que dans son avis le conseil de développement de la Dracénie attire l'attention sur la nécessité d'intensifier le développement économique comme sur le besoin d'identifier précisément les interdépendances de la Dracénie avec les territoires limitrophes (c'est déjà ça). Mais, il n'en reste pas moins que dans ce même avis, le conseil de développement tend principalement à proposer des actions visant à renforcer l'attractivité de la Dracénie tout en maximisant la captation de dépenses de consommation (limiter les fuites de consommation ou développement touristique). Comme quoi, il est plus facile de poser un diagnostic que d'énoncer une stratégie territoriale sans omettre d'identifier en quoi elle participe d'un développement global.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Var Matin du 29-09-2008

Elaboration du Scot : le territoire au microscope

DÉVELOPPEMENT Les élus de la communauté d'agglomération ont planché et vont encore travailler sur le projet d'aménagement qui devrait entrer en vigueur en 2010

Le Scot, quèsaco? Rien à voir avec les Scots qui peuplèrent l'Écosse ; il s'agit bien d'une question de géographie. De géographie territoriale, démographique, sociale, économique, écologique, artisanale, industrielle, touristique, etc.
Instauré en 2006 par la Communauté d'agglomération dracénoise (Cad) et destiné à aboutir en 2010, le Scot recouvre la superficie de la Cad et de ses 16 communes (Ampus, Les Arcs, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, Lorgues, Montferrat, La Motte, Le Muy, Taradeau, Trans-en-Provence, Vidauban).
Sa vocation? Rechercher le bon équilibre entre les besoins légitimes suscités par le développement économique, social ou résidentiel, et la nécessité de protéger et de valoriser l'environnement : les milieux et les ressources naturelles, la limitation des pollutions et des nuisances issues de l'augmentation de la pression des activités humaines.
Si l'on en croit le site web de la Cad (www.dracenie.com), *« ce bon équilibre entre développement et environnement doit se traduire sur le terrain par une politique d'aménagement, c'est-à-dire une géographie bien définie pour les futures urbanisations et les espaces à protéger. »*



Les élus de la communauté d'agglomération se sont réunis au château de Saint-Martin (Taradeau) pour évoquer l'avancement du Schéma de cohérence territoriale (Scot). (Photo Carola Czernecki)

Analyse du territoire

Dans cette perspective, le président de la Cad, Olivier Audibert-Troin, a réuni voici quelques jours près de 80 élus de la communauté d'agglomération au domaine Saint-Martin de Taradeau, afin de leur soumettre le diagnostic d'un cabinet d'études mandaté pour *« analyser le devenir du territoire sur 15 ans »*, selon son expression.
Des bilans d'étape sont régulièrement établis, mais c'était cette fois l'occasion d'un séminaire à l'issue duquel trois ateliers répartissaient les participants : l'état du développement, l'état de l'environnement, l'état de l'aménagement.
Olivier Audibert-Troin y a rappelé la philosophie du Scot, passant par un programme local de l'habitat, une politique globale des déplacements, un schéma commercial, une charte agricole, une étude prospective sur le développement du sud de l'agglomération. Il a dit vouloir, avec tous les partenaires de la Cad, *« faire aboutir ces politiques stratégiques et ce projet de développement communautaire. »*
Le développement durable est bien entendu au cœur de ce projet qui implique aussi bien le monde associatif que professionnel (chambre des métiers, chambre d'agriculture…).
Le Scot intègre tous les aspects du territoire de la Cad : économie, démographie, paysages et milieux remarquables, eau, air, sol, déchets, aménagement avec l'habitat, le logement, les transports, l'armature urbaine…

Diagnostic indépendant

Le diagnostic du cabinet Tetra/AUC avec Hervé Huntziger pour chef de projet a été soumis aux élus qui l'ont dans l'ensemble cautionné sur le principe.
La prochaine étape consistera en une écriture du projet d'aménagement et de développement durable.
Au-delà des termes un peu pompeux à la mode, c'est à une étude très approfondie de la Dracénie que se livre la Cad à travers le schéma de cohérence territoriale.
La veille, le conseil de développement du Scot, présidé par Patrick Guillen (de l'Union patronale du Var) avait été consulté sur le diagnostic du projet lors d'une rencontre au château Sainte-Roseline des Arcs. Nous aurons l'occasion d'y revenir.
Olivier Audibert-Troin est catégorique : *« Quand le Scot entrera en vigueur, les communes de la Cad auront l'obligation de s'y conformer, en ce qui concerne les constructions, les aménagements, les installations. »*
Si ces obligations ne sont pas assorties de sanctions à l'encontre des communes, le Scot restera une coquille vide. Mais d'ici 2010, on a le temps de voir venir…

J.-M. D.

Savoir +
■ Communauté d'agglomération dracénoise, square Mozart, BP 129, 83004 Draguignan cedex
Tél. : 04.94.50.16.20.
E-mail contact@dracenie.com.
Site : http://www.dracenie.com.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La Marseillaise du 22-11-2008

SCOT. Le processus d'élaboration du document stratégique de développement de la CAD se poursuit autour d'un diagnostic à affiner.

Eléments de diagnostic et enjeux territoriaux

■ Dans le cadre du processus d'élaboration du SCOT de la Dracénie, la CAD réunissait hier les personnes publiques associées autour du diagnostic de schéma de cohérence territoriale. Un document qui en est à sa troisième version et devrait continuer à évoluer, au fil des contributions qu'apporteront les différents acteurs qui doivent être légalement consultés dans le cadre de la démarche. Pour l'heure ce diagnostic fait principalement état des faiblesses et des forces du territoire. Un constat qui vient éclairer les enjeux que doit relever la CAD et qui s'articule en trois axes : développement, environnement et aménagement du cadre de vie. Le diagnostic aborde ainsi les questions de la démographie, de l'économie, de la protection de l'environnement, de la gestion des espaces, du logement, des ressources naturelles, des infrastructures et services publics...

La réunion d'hier (qui a rassemblé une cinquantaine de personnes parmi lesquelles des représentants des services de l'Etat, des conseils général et régional, des chambres consulaires, des EPCI et communes voisines, d'associations, des acteurs associatifs, économiques et sociaux du territoire, ainsi que des élus de la CAD) a toutefois permis de mettre à jour certains éléments manquants.

Sabine Vachald, maire de La Motte, s'interrogeait notamment sur l'absence d'éléments concernant la situation en terme d'équipements numériques. En réponse, le président de la CAD Olivier Audibert Troin indiquait qu'un schéma de développement numérique était en cours de réalisation et viendrait compléter le diagnostic.

Les parties présentes ont aussi émis le souhait d'avoir plus d'éléments concernant les énergies, le chômage, la relation entre croissance démographique et emploi et les interdépendances entre la CAD et les territoires voisins.

Des avancées sont donc attendus sur ces différents points pour un meilleur éclairage des enjeux du SCOT et des orientations qu'il devra définir.

G.L.



PHOTO G.L.

La réunion de présentation du diagnostic du SCOT aux personnes publiques associées s'est déroulée hier à Draguignan.

Retards à rattraper et évolutions à anticiper

■ En l'état, le diagnostic du SCOT met déjà en lumière différents enjeux stratégiques qui doivent encadrer le développement du territoire.

Le document présenté au personnes publiques associées hier souligne notamment l'importance de l'économie résidentielle au sein de la CAD. Modèle économique largement servi par la croissance démographique, maintes fois utilisée par la majorité communautaire comme faire-valoir du « dynamisme » du territoire. Principale moteur économique à l'échelle locale cette « économie d'attirance » présente toutefois le désavantage d'avoir un « effet multiplicateur de la dépense locale » sans produire d'« effet accélérateur », souligne le diagnostic du SCOT. D'où la nécessaire interrogation de mettre en place d'autres outils de croissance. Réflexion qui s'articule notamment autour du projet de l'arc sud de l'agglomération (pôles économiques des Arcs et du Muy), de la place et moyens réservés à l'agriculture, de l'avenir du plateau de La Motte, du développement d'activités de tourisme et de loisirs.

Le document diagnostic souligne aussi la question cruciale de la consommation des espaces. Le SCOT devant encadrer la politique urbaine des communes de la CAD, le mode d'urbanisation et la gestion des espaces (l'avenir des zones NB et des espaces boisés en particulier) suscitent de nombreuses interrogation à l'heure où la plupart des communes sont engagées dans la révision de leurs document d'urbanisme.

Le diagnostic pointe enfin les « nécessaires améliorations » à apporter en terme d'offre de transports « doux » (autre que le tout voiture, ndlr), de traitement et d'élimination des déchets, d'assainissement collectif (infrastructures) et non-collectif (contrôles) et de logement social. Sur ce dernier point, on peut noter que le document estime le retard particulièrement difficile à combler.

Les problématiques abordées sont récurrentes sur le territoire. Et la phase de diagnostic du SCOT vient souligner les paradoxes entre les enjeux de développement du territoire de la CAD et les politiques communales et intercommunales qui ont jusque là souvent privilégié des intérêts très locaux au détriment de projets véritablement structurants à l'échelle communautaire et au-delà. Dossiers sur lesquels il va falloir avant tout rattraper les retards accumulés de sorte que le SCOT remplisse pleinement sa fonction prospective. Car il s'agit bien à terme d'anticiper les évolutions économiques et sociales du territoire pour définir une stratégie de développement cohérente et maîtrisée.

G.L.

Repères

Logement : le non-rattrapage

La proportion du parc locatif aidé sur le territoire de la CAD n'atteint que 10% du parc résidentiel (soit un manque de 3500 logements), dont 80% concentré sur Draguignan et Vidauban. Le diagnostic de SCOT estime que si la construction annuelle atteint 800 à 900 logements dans les années à venir, il faudrait que la proportion de logement sociaux correspondante soit de 25% à 30% pour qu'en 2020, ce chiffre passe à 15%. Soit une situation de non-rattrapage par rapport au contingent de 20% de logements sociaux fixé par la loi SRU. Depuis janvier 2008 et la loi DALO, cette obligation concerne sept des seize communes de la CAD : Draguignan, Flayosc, Les Arcs, Lorgues, Le Muy, Trans-en-Provence et Vidauban.

Calendrier prévisionnel

Le SCOT de la Dracénie doit être finalisé et soumis à enquête publique en 2010. Ce schéma de cohérence territoriale comprendra un rapport de présentation (fruit du diagnostic en cours), un plan d'aménagement et de développement durable (PADD qui devrait être élaboré au cours du premier semestre 2009) et d'un document d'orientations générales (DOG, dont la réalisation est programmée au second semestre 2009). Dans le cadre de la phase de diagnostic, une réunion publique doit se dérouler le 2 décembre au théâtre communautaire, à Draguignan. Des panneaux présentant les grandes lignes du diagnostic y seront installés. L'intégralité du document devrait être disponible dans les mairies de la CAD d'ici au mois de décembre.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Var Matin du 24-11-2008

Scot de la Dracénie : un diagnostic précis du territoire

CONCERTATION La CAD a invité ses partenaires du Schéma de cohérence territoriale (Scot). Quelle harmonie entre développement et préservation de la Dracénie ?

Hervé Huntzinger est volubile, économiste talentueux, ne manque pas d'humour et connaît son sujet sur le bout de la langue. Il n'en fallait pas moins pour rappeler, par ce responsable avisé du cabinet Tetra, en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de la Dracénie, les modalités du diagnostic du Scot aux invités d'une réunion vendredi au conseil général.

Le sujet, passionnant, tient en plus de 200 pages d'un diagnostic plutôt rébarbatif mais qui donne, à qui veut s'y plonger, une image fidèle du territoire d'un Scot qui épouse celui des seize communes de la communauté d'agglomération dracénoise.

De 30 000 à 100 000 habitants

Olivier Audibert-Troin, président de la communauté d'agglomération (aux côtés du sous-préfet Françoise Souliman et du maire et vice-président du conseil général Max Piselli) avait convié les personnes publiques associées (maires, chambres consulaires, SIVOM Artuby-Verdon, conseil de développement, conseil régional, parc naturel régional du Verdon, syndicat des vignerons, etc.) à cette rencontre destinée à commenter le diagnostic d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

Le Scot, comme le précisait Olivier Audibert-Troin, est destiné à trouver un équilibre judicieux entre les espaces préservés et ceux qu'il convient de développer. « *Il doit être vécu comme une opportunité et non comme une contrainte pour les communes* », a signalé l'élu qui s'est appesanti sur l'importance de la démographie du territoire. Celle-ci a évolué de 2 % par an en trente et quelques années, avec 33 000 habitants en 1962, 70 000 en 1990, 90 000 en 1999 et 100 000 à l'heure actuelle ! Un véritable record alors que l'augmentation annuelle n'est que de 0,65 % au plan national et 1,30 % dans le Var.



La démographie sur le territoire de la Dracénie : un vrai boum avec 2 % d'augmentation par an en 30 ans !
(Photo Christophe Chavignaud)

Une population jeune

Il est établi par ailleurs que 75 % des nouveaux arrivants ont moins de 60 ans et que les revenus fiscaux sont supérieurs à la moyenne varoise, avec 14 500 € par foyer, contre 13 200 € sur le département.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'environnement, 78 % du territoire de la Dracénie est constitué d'espaces naturels (14 % sont protégés par « Natura 2 000 »), mais la problématique des inondations et des feux de forêts reste d'actualité.

Pour ce qui est du cadre de vie, le bâti s'est multiplié sur le secteur par trois en trente ans, passant de 850 ha en 1972 à 2 500 ha bâtis à l'heure actuelle.

Au moment des débats, un représentant de l'Équipement signalait que la Dracénie constituait un terreau favorable au développement de l'artisanat et des petites entreprises, tandis que le délégué de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt suggérait d'ajouter des éléments sur les énergies autres que l'eau.

Pour le sous-préfet Françoise Souliman, les logements sociaux ne sont pas à négliger. Pierre Blanc, maire de Bargemon, insistait sur l'importance de ne pas descendre au-dessous de 12 % pour les espaces agricoles et de trouver des agriculteurs pour maintenir les exploitations.

Françoise Barre (maire de Callas) préconise éventuellement de diminuer les espaces boisés classés pour redistribuer des zones agricoles.

Pour ce qui est des déchets, le territoire de la Dracénie serait mauvais élève, avec un service de plus en plus coûteux. Les performances de tri sont en progrès (25 %) mais inférieures aux moyennes nationales.

Protéger le territoire

Il est établi ensuite que l'activité du logement est dynamique, bien que le taux de constructions neuves (environ 700 logements supplémentaires par an) ne semble pas suivre le rythme de l'accélération démographique.

Il y aurait trois raisons à cela : la transformation de résidences secondaires en principales, la remise sur le marché de logements vacants du parc ancien, la moindre baisse qu'ailleurs de la taille des ménages.

Le parc de logements locatifs aidés est faible : 10 %, concentré à 80 % dans deux communes : Draguignan et Vidauban. Le parc ancien localisé dans les « cœurs » des villes et bourgs tient lieu de parc social.

En outre, le taux de motorisation des ménages du territoire de la Dracénie est très élevé : 85 % (6 points de plus qu'au niveau national) et en croissance marquée : +3,5 % par an. Le trafic automobile croît également fortement : +4 % par an.

En tout état de cause, l'enjeu reste la protection du territoire pour les 15 années à venir.

Un enjeu, voire un… pari sur l'avenir.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces statistiques.

J.-M. D.

Savoir +

■ Une réunion publique, avec des panneaux explicatifs, aura lieu mardi 2 décembre à 18 heures au théâtre de Draguignan pour expliquer les tenants et aboutissants du Scot, sur le thème « Ensemble, construisons l'avenir de notre territoire ».

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Var Matin du 04-12-2008

draguignan

la phrase

« Il n'est pas question que le schéma de cohérence territoriale détrousse les maires de leurs prérogatives en matière de Plan local d'urbanisme. Il ne doit fixer qu'un cadre cohérent. »

Hervé Hutzinger, du cabinet Tetra, qui a élaboré le diagnostic pour la Dracénie

le chiffre du jour

3500 c'est le manque estimé de logements sociaux en Dracénie. Les élus se sont engagés à faire au mieux pour atteindre le seuil de 20 % exigé par la loi. Faut-il encore que l'Etat soit au rendez-vous.

Marché de Noël à Comps

Le marché de Noël dans le pittoresque village de Comps aura bien lieu ce dimanche (et non la semaine dernière!) avec mille idées cadeaux, de nombreuses animations et autant d'occasion de se remplir la panse avec délectation. Qu'il soit dit!

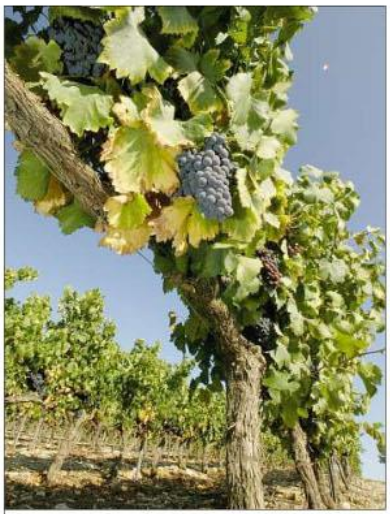
L'avenir de la Dracénie entre les lignes du SCoT

COHÉRENCE Loin d'être anodin, le Schéma de Cohérence Territoriale doit définir l'urbanisme pour les 20 ans à venir. Un document politique fondamental.

Au fond, qui sait vraiment ce qu'est le fameux SCoT, alias Schéma de cohérence territoriale, dont on parle tant? Loin d'être une coquille vide, ce document en cours d'élaboration (lire par ailleurs) doit fixer les grandes orientations en matière d'urbanisme pour les 15 à 20 ans à venir. Cela, sur le territoire des 16 communes de la communauté d'agglomération dracénoise [1] qui, avec les acteurs locaux et publics, participent à sa réalisation.

Fragiles équilibres

Il s'agit donc de définir un cadre et de fragiles équilibres afin d'associer environnement et développement économique.
Avec pour corollaire la mise en œuvre d'une politique de logements, de transports, d'équipements et d'insfrastructures.
Autant dire que le Scot se nourrit de ce paradoxe qu'il doit s'entourer d'un consensus chez les élus concernés alors qu'il est un acte éminemment politique.
Mardi soir, la réunion publique (obligatoire), organisée au théâtre devant une assistance honorable, avait pour but de présenter le diagnostic et les enjeux de la Dracénie. Après les propos liminaires de Max Piselli, maire de Draguignan (et ex-pdt de la CAD), Olivier Audibert-Troin, pdt de la CAD, survolait les enjeux capitaux du SCoT en terme d'espaces à préserver, à développer, à économiser et de mixité sociale et urbaine.
Des notions clés détaillées avec brio par Hervé Huntziger, du cabinet Tetra, dont quelques idées force resituaient l'importance du débat.



Il faudra définir les zones propices à l'urbanisation et celles qui doivent être préservées. Le SCot est ainsi un acte politique fort qui engagera le territoire à moyen terme. A titre d'exemple, il ne paraît pas admissible de descendre sous le seuil des 12% de terres agricoles alors que 14% des espaces sont classés Natura 2000.

- la Dracénie possède une situation géographique exceptionnelle, une identité mi-rurale, mi-urbaine;
- une croissance démographique de 2 % par an (+2000 habitants/an), bien au-delà de la moyenne nationale (0,6 %), due pour une grande part à l'arrivée d'actifs et non de seniors comme on pourrait le croire : 75 % de la population a moins de 60 ans, 24 % moins de 20 ans;
- une économie très liée à la consommation des ménages où l'emploi public (administration, armée) se place en tête (sans compter l'arrivée de l'école d'infanterie de Montpellier en 2010), devant l'artisanat (2260 entreprises, 5500 emplois), les zones d'activités et l'agriculture;
- un territoire composé pour 78 % de zones naturelles dont 14 % classées Natura 2000, soit plus que les secteurs agricoles (12 %).

En somme, une Dracénie tiraillée entre son expansion économique et le souci de préserver un cadre de vie remarquable.

Densifier l'habitat

Il faudra donc composer avec les flux migratoires et la consommation d'espaces qui sera bientôt ingérable : de 1972 à 2003, 5000 ha étaient voués à la construction chaque année alors que dans le même temps les espaces agricoles ont régressés de 30 %. Les prévisions, d'ici 2020, sont de 3000 ha/an, ce qui ne paraît pas acceptable.
Il paraît ainsi nécessaire de densifier l'habitat et rogner sur certains espaces naturels sans grande valeur.
Parallèlement, le (faible) taux de logement social (10 % concentrés à 80 % sur Draguignan et Vidauban) devra faire l'objet d'un effort général et effectif pour abriter, notamment, les jeunes actifs (3500 logements aidés manquent à l'appel!). La loi le veut, l'avenir l'exige...
Faudra-il aussi composer avec des handicaps récurrents tels que la ressource en eau, la gestion des déchets, l'assainissement non collectif générateur de pollution ou les zones classées à risque (inondation, incendie), souvent propices mais interdites à l'urbanisation...
«Le consensus, quand on est 16 (communes), *ce n'est pas toujours facile, mais lorsque l'on a la passion d'un territoire on fini par y arriver »*, lançait, optimiste et convaincu, Olivier Audibert-Troin. En attendant l'heure, sans doute plus grave, où la règle et le crayon traceront les périmètres bétonnables et les secteurs préservés. Avec ce que cela représentera d'intérêts opposés, donc de monnaie sonnante et trébuchante.

P. J.



Comment trouver l'équilibre entre cadre de vie exceptionnel et développement économique dans une Dracénie qui, contrairement aux idées reçues, accueille plus d'actifs que de retraités ? (Photos C. Chavignaud)

1. C'est une chance pour la Dracénie : le périmètre du SCoT correspond exactement à celui de la Communauté d'agglomération. Ce n'est pas partout le cas.

Une longue procédure

L'élaboration du SCoT, institué par la loi « SRU » (Solidarité et renouvellement urbain), a pour but de mettre en cohérence les politiques publiques sur un territoire, mais aussi en regard des territoires attenants qui sont, eux aussi, consultés. Elle est l'objet d'une procédure longue (plus de 2 ans), encadrée et marquée par quatre grandes étapes :
- Diagnostic et état général de l'environnement : ce document a été défini et avalisé par les personnes publiques associées (Etat, collectivités territoriales et locales...), le Conseil de développement et les partenaires de la vie socio-économique. Il vient donc d'être présenté en réunion publique.
- Elaboration du plan d'aménagement et de développement durable (premier semestre 2009) : les objectifs du SCot seront clairement définis sur l'espace communautaire.
- Elaboration du document d'orientations générales (2009/2010) : études techniques et évaluation environnementale du projet.
- Procédure d'enquête publique (2010).

Alors qu'une exposition itinérante va circuler dans les communes début 2009, une permanence d'une semaine sera assurée dans chaque localité. Un registre à disposition des administrés sera également proposé afin de recevoir leurs avis.
Enfin, une plate-forme d'échanges sera ouverte en janvier sur www.dracenie.com

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La Marseillaise du 04-12-2008

SCoT. Durant tout le premier trimestre, les résidents de la Dracénie sont invités à donner leur avis sur les enjeux que doit relever le territoire. Avis.

Avis de la population sur la situation territoriale

■ La réunion publique d'information obligatoire dans le cadre de la procédure d'établissement du Schéma de cohérence territoriale de la Dracénie s'est tenue mardi soir au théâtre de Draguignan.

Cette réunion publique avait pour objet de présenter le diagnostic territorial établit par un cabinet d'étude. Ce document vise à identifier les caractéristiques du territoire sur lesquelles le projet politique de la CAD pourraient intervenir.

Objectivement faire ingérer en quelques minutes depuis une scène de théâtre un très indigeste document de 200 pages relève de la mission impossible. Le choix fait mardi soir de surjouer la présentation n'a rien allégé. Au final, il nous reste le sentiment que seuls les personnes connaissant préalablement la réalité technique des dossiers ont été en mesure d'évaluer la présentation à l'aune de ses choix sémantiques et de ses non dits.

Pour le public, le plus important à retenir est donc que la réunion de mardi soir ouvre une phase de concertation qui durera durant le premier trimestre 2009. Durant cette période, le public est invité à s'informer et à formuler un avis sur le diagnostic territorial et aux enjeux qu'il a identifiés.

Ainsi à partir du 1er janvier, le site internet de la CAD sera doté d'une plate-forme prévue à cette effet. Elle comprendra un forum destiné à collecter les avis du public. Elle donnera également la possibilité de télécharger le diagnostic territorial, document dont on ne saurait trop recommander la lecture (en espérant qu'il ait auparavant été augmenté des volets manquants -qualité de l'air, accessibilité TIC- et qu'il bénéficiera rapidement d'une réactualisation lorsque les résultats du recensement seront communiquées).

Au-delà d'internet, chaque commune disposera en mairie d'un diagnostic papier pouvant être consulté, et d'un cahier d'observation destinées à collecter les avis du public. Par ailleurs, la chargée de projet de la CAD sera présente pour une semaine dans chaque la commune pour présenter le diagnostic territorial au public.



PHOTO D.P.

Ainsi à partir du 1er janvier, le site internet de la CAD sera doté d'une plate-forme destinée à collecter les avis du public et à télécharger le diagnostic territorial.

Au théâtre ce soir

Pour ce qui concerne la réunion de mardi soir au théâtre, selon notre comptage, ce sont environ 130 personnes qui étaient présentes en début de séance (il nous a semblé que certains maires de la CAD étaient absents). Pour évaluer cette fréquentation rappelons que l'assemblée communautaire est composée de 78 élus et que le Conseil de développement de la Dracénie compte 80 membres.

Ceci dit, la réunion publique de mardi intervient après de multiples présentations similaires réservées à des publics institutionnels ciblés. Reste toutefois que l'assistance présente au théâtre, nous a semblé être principalement composée de personnes ayant déjà eu connaissance du diagnostic. Pour les autres, elles nous ont semblé le plus souvent être soit des représentants associatifs soit des élus des oppositions communales. Conséquence, là où le maire de Draguignan et son premier adjoint présenté pour occuper la présidence de la CAD, semblaient avoir anticiper des questions sur le droit des sols, les interrogations qui ont fusées de la salle ont finalement couvert un champs aussi vaste que révélateur. Nous avons ainsi recensé : 3 interventions principalement axées sur l'équilibre social du logement ; 3 sur le transport ; 2 sur la mise en cohérence de la multitude des découpages administratifs ; 1 sur l'économie ; 1 sur le droit des sols ; 1 sur les déchets. À méditer.

D.P.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La Marseillaise du 31-12-2008

Démocratie participative. La population est invitée à donner son avis sur le diagnostic territorial préalable au Schéma de cohérence territoriale.

Le Scot change de registre

La procédure d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la Dracénie continue. Après de multiples réunions de présentation du diagnostic préalable à la réalisation du Scot, ce document doit être présenté à la population sur l'ensemble du territoire de la CAD. Ainsi une exposition se déplacera dans les 16 communes du périmètre retenu, pour une exposition d'une semaine dont une journée avec une permanence de la chargée de mission SCOT. Les documents seront mis à disposition du public ainsi (et surtout) qu'un registre dans lequel le population pourra noter ses observations. La « tournée » du Scot débutera à **Callas** du 5 au 9 janvier (permanence le 7 janvier). Puis : à **Châteaudouble** du 12 au 16 janvier (permanence le 14 janvier) ; à **Taradeau** du 19 au 23 janvier (permanence le 21 janvier) ; à **Trans-en-Provence** du 2 au 6 février (permanence le 4 février) ; à **Flayosc** du 9 au 13 février (permanence le 11 février) ; aux **Arcs-sur-Argens** du 16 au 20 février (permanence le 18 février) ; à **Draguignan** du 23 au 27 février (permanence le 25 février) ; au **Muy** du 2 au 6 mars (permanence le 4 mars) ; à La **Motte-en-Provence** du 9 au 13 mars (permanence le 11 mars) ; à **Figanières** du 16 au 20 mars (permanence le 18 mars) ; à **Ampus** du 23 au 27 mars (permanence le 25 mars) ; à **Montferrat** du 30 mars au 3 avril (permanence le 1er avril) ; à **Bargemon** du 6 au 10 avril (permanence le 8 avril) ; à **Claviers** du 14 au 17 avril (permanence le 15 avril) ; à **Lorgues** du 20 au 24 avril (permanence le 22 avril). Pour prendre connaissance du volumineux diagnostic territorial avant les permanences dans les communes, il est possible de télécharger ce document sur le site de la Communauté d'agglomération dracénoise : www.dracenie.com/



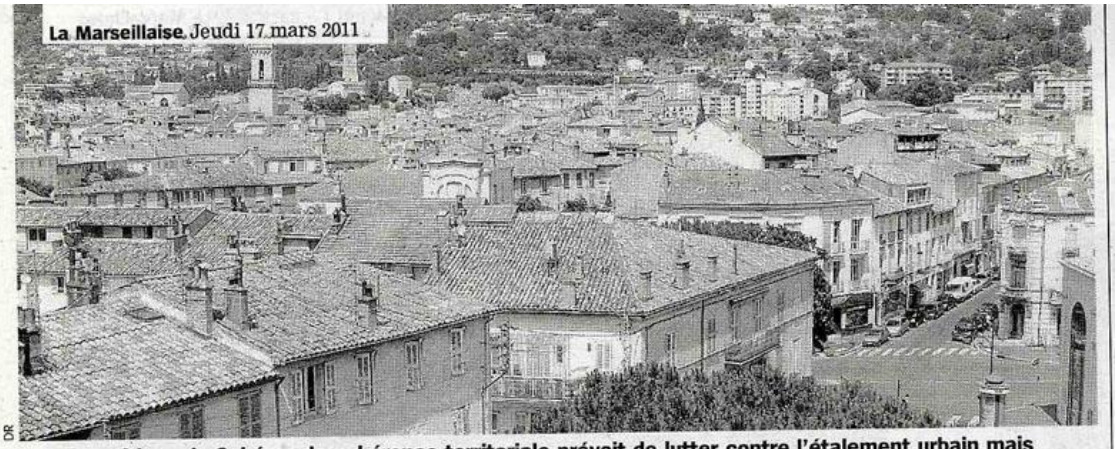
PHOTO D.P.

Dans chaque commune, le public pourra noter ses commentaires sur le diagnostic territorial dans un registre prévu à cet effet.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

La Marseillaise du 17-03-2011

La Marseillaise. Jeudi 17 mars 2011



DR

Les dispositions du Schéma de cohérence territoriale prévoit de lutter contre l'étalement urbain mais l'écriture de son Projet d'aménagement et de développement durable a été interrompu par les inondations.

Développement. La conférence territoriale souligne la nécessité d'une démarche cohérente d'aménagement.

Opportunité territoriale

Les options de développement s'ouvrant à la Dracénie ont été évoquées lors de la conférence territoriale qui s'est déroulée la semaine dernière au Conseil général.

On retiendra de cette réunion que l'importance du foncier disponible est jugée comme l'atout majeur du territoire. Néanmoins, l'action en matière de développement doit s'inscrire dans une démarche cohérente d'aménagement du territoire. Sur ce chapitre, il a été dit que compte tenu des enjeux et des risques présents en Dracénie, si les collectivités ne prennent pas en main leur destin, l'Etat sera tenté de faire cette démarche au titre des Directives territoriales d'aménagement durable. En matière économique, le développement de différents secteurs d'activité a été évoqué. Ce sont les mêmes filières que celles qui étaient portées à Draguignan entre 1995 et 2001 (tourisme et terroir ; pôle de formation à vocation régionale ; éco-construction ; filière bois). On notera que l'étalement urbain comme moteur d'une croissance spécifiquement liée à l'économie présentielle a été réprouvé. Au titre des nouveautés, on remarquera qu'il a été jugé que la mise en œuvre de la RGPP est propice au développement des activités sous-traitantes de la Défense nationale. Sur ce sujet, nous invitons pour notre part à la lecture du chapitre « *Un premier bilan des externalisations au ministère de la Défense* » du rapport public annuel 2011 de la Cour des comptes. Une juridiction qui observe : « *Les dossiers examinés par la Cour ont montré que l'accès aux PME n'était assuré que pour les activités de service de base (nettoyage, entretien, transport notamment), qui sont, elles aussi, l'objet d'une concentration au profit de grosses entreprises, comme c'est déjà le cas dans la restauration* ». Un constat sur lequel nous reviendrons en détail ultérieurement.

D.P.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE



La Marseillaise mercredi 18 novembre 2015

Dracénie
SCoT toujours

Dans le cadre de la démarche d'instauration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la Communauté d'agglomération de la Dracénie organise le vendredi 4 décembre à partir de 19h00 au théâtre de Draguignan une réunion publique d'information sur « Les enjeux et solutions pour un territoire durable ». Pour contextualiser la tenue de cette réunion publique, on se rappellera que la dernière assemblée de la CAD a été marquée par le vif débat opposant le président de la CAD et la maire du Muy autour du Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT alors que le maire des Arcs avait informé que le projet de création de l'ensemble commercial dit « Pôle de la mode » du Muy devait revenir prochainement devant la Commission nationale d'aménagement commercial.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

UN PROJET D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

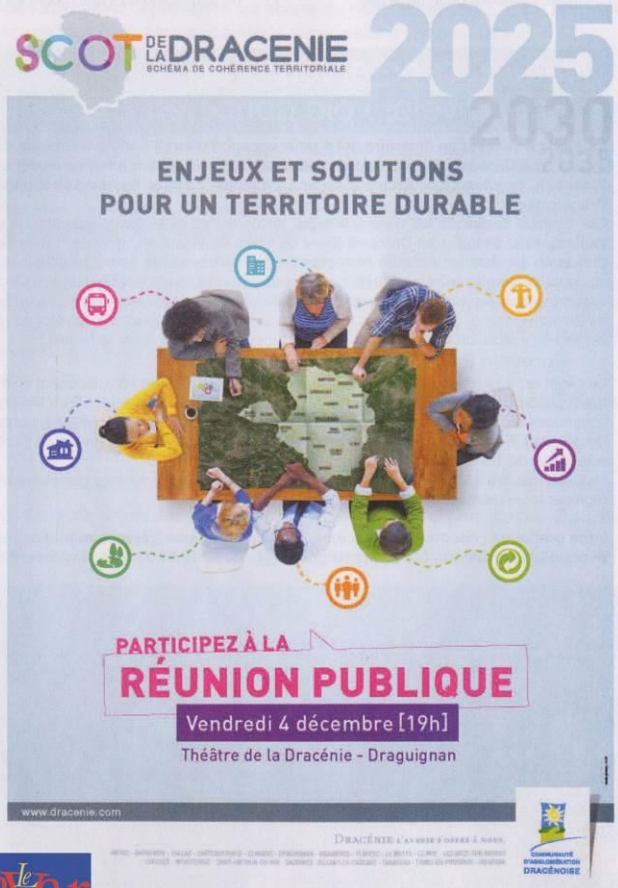
Un SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir. Il se compose de 3 volets :

- **Un rapport de présentation :** qui explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement de l'agglomération.
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :** ce document constitue l'étape centrale de l'élaboration du SCOT puisqu'il affirme de manière claire la politique de l'agglomération en matière d'aménagement de son territoire pour les prochaines années. C'est l'étape en cours.
- **Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) :** qui détaille les modalités de mise en œuvre des ambitions et objectifs exprimés dans le PADD.

La démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dracénie avait été engagée dès juillet 2008 par la CAD. Le volet Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devait être débattu en conseil d'agglomération en mai-juin 2010. Les dramatiques inondations de juin 2010 ont contraint l'agglomération à suspendre la démarche, dans l'attente des conclusions des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur les communes, qui ont tous été approuvés au premier semestre 2014.
Après la présentation du projet de PADD aux élus communautaires et aux institutions partenaires en octobre dernier, et la mise en débat des orientations du PADD, en novembre les prochaines étapes sont les suivantes :

Hiver 2015 - 2016
- Rédaction du document d'orientations et d'objectifs (DOO)
- Concertation du public sur les orientations du PADD. C'est l'objet de la réunion publique du vendredi 4 décembre au Théâtre, qui est donc très importante pour l'avenir de la CAD.

Printemps 2016
- Validation du DOO par les élus
- Poursuite de la concertation (élus, partenaires publics, société civile, public…)
- Arrêt du projet de SCoT par le conseil d'agglomération.



Le Var magazine

Novembre/Décembre 2015 • 41

Draguignan

var-matin
Vendredi 4 décembre 2015

Le Scot est présenté ce soir au théâtre de Draguignan

Il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Dracénie pour les 10 à 20 prochaines années. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) sera au centre d'une réunion publique, ce soir à 19 heures au théâtre communautaire. Une réunion de première importance durant laquelle la Communauté d'agglomération dracénoise présentera ses objectifs et ses ambitions en matière économique et sociale, urbaine et environnementale, pour l'ensemble de son territoire.
Engagée en 2008, cette vaste réflexion fut l'une des victimes collatérales des inondations de juin 2010. Bloquée ensuite par les Plans de prévention du risque inondation (PPRI) qui concernaient dix communes sur les seize adhérentes, l'étude a été relancée en 2014 après l'arrivée de trois nouveaux villages - Salernes, Sillans-la-Cascade et Saint-Antonin - les résultats des élections municipales, le renouvellement du conseil d'agglo… Et des modifications législatives survenues dans le cadre des lois Grenelle 1 et ALUR.
Désormais le Scot est sur de bons rails. Il pourrait être finalisé durant l'hiver 2016-2017.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Article dans la Marseillaise le 9-12-2015

Dracénie. Autour de la réunion de présentation du projet d'aménagement et de développements durable du SCoT.

Agir au présent sans compromettre l'avenir



Un public essentiellement composé d'élus et de décideurs économiques a assisté à la réunion de présentation du projet de PADD.

Si le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un sujet aussi « techno » qu'indigeste, il n'en est pas moins un document d'autant plus déterminant pour l'avenir du territoire qu'il est le cadre de référence pour différentes politiques sectorielles comme l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'environnement ou encore l'aménagement commercial.

On remarquera ainsi que c'est l'absence de SCoT qui a rendu possible le feuilleton du projet d'ensemble commercial « Pôle de la mode » du Muy… Sans oublier de rappeler que le premier arrêté préfectoral relatif au SCoT de la Dracénie date de juillet 2002 et que la première délibération de la CAD engageant son élaboration de juin 2004.

Mais à cette époque la manne de l'attractivité résidentielle semblait aussi inépuisable à la droite locale que contraignante lui paraissait l'élaboration des SCoT intercommunaux et des PLU communaux.

La crise économique de 2008 a marqué la fin des illusions. Et les inondations de 2010 ont douloureusement rappelé les enjeux d'organisation de l'espace.

Aujourd'hui, la procédure de SCoT sur la Communauté d'agglomération dracénoise (désormais élargie à 19 communes) conduit au projet de Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a fait l'objet d'une réunion publique vendredi soir au théâtre de Draguignan.

Environ 70 personnes ont assisté à cette réunion, essentiellement des décideurs économiques et des élus communaux (pour mémoire la CAD compte 103 000 habitants). La tonalité du débat s'en est ressentie. Il s'est focalisé sur les dimensions démographique et économique voire sur le « contrat de péréquation » du montant des recettes fiscales à attendre des développements économiques à venir. Heureusement une citoyenne originaire d'Alsace s'est dite choquée par les faiblesses du territoire en matière de tri des déchets… venant par là-même rappeler que la Dracénie ne se résumait pas aux préoccupations des décideurs économiques et communaux.

Sur le fond, impossible de résumer la teneur du PADD qui n'est qu'une documentation d'orientation dont il reste à savoir comment elle se matérialisera concrètement dans bien des domaines, comme par exemple en matière mobilités. A ce niveau-là de la procédure de SCoT, on notera toutefois les nettes inflexions politiques prises en matière de gestion des déchets ou de développement économique. On soulignera aussi que l'énergie éolienne est considérée « *avec une grande réserve* ».

Pas de développement durable sans la dimension sociale

Mais à ce stade du projet de PADD, l'élément le plus marquant est la faiblesse du diagnostic et du discours sur la dimension sociale qui n'est appréhendée que sous l'angle de la production d'habitat social. C'est le vide intersidéral sur sa pauvreté et sa distribution géographique. Idem sur l'évolution de sa demande d'emploi et sa géographie depuis le début de la crise. Sur les revenus, pas d'indice Gini ni de courbe de Lorenz étudiant la dispersion. Rien sur l'évolution des écarts de revenus par déciles entre les plus riches et les plus pauvres, ni sur les effets de concentration géographique. Bref, l'absence manifeste d'attention portée aux problématiques sociales dans l'élaboration du projet fait peser une lourde hypothèque sur l'ensemble de la démarche d'organisation de l'espace. A plus forte raison dans un moment où le politique doit s'interroger sur sa capacité à se saisir en proximité des questions de cohésion sociale.

Et pour finir, on rappellera à ceux qui pourraient l'oublier que la notion de développement durable repose sur les trois piliers que sont l'économie, l'écologie mais aussi le social. C'est le programme des élèves de 5e en géographie.

D.P.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

var-matin
Mercredi 25 novembre 2015

DRAGUIGNAN

Réunion du SCOT

La réunion publique du SCOT (schéma de cohérence territoriale) se déroulera vendredi 4 décembre à 19 h, au théâtre de la Dracénie.

Article dans Var matin dans l'édition du 10-12-2015

Scot : les rêves de l'agglo

Pour la première fois le Schéma de cohérence territorial a dû montrer au public ce qu'il avait dans le ventre. S'y dessinent à grands traits les ambitions de l'agglo d'ici 15 ans

var-matin
Jeudi 10 décembre 2015



L'agglo a présenté au public le Scot et sa clé de voûte le Padd, vendredi au théâtre. Il s'articule autour de trois ambitions : économique et sociale, urbaine et environnementale. (Photos Michel Johner)

Martin Luther King n'est pas le seul à avoir eu une vision. L'agglo et ses cabinets d'expertise privés ont également fait un rêve pour les 10 à 20 prochaines années : le Scot. Certes, il a été long à se dessiner - plus de huit ans - à cause des inondations de 2010 et du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) l'ayant retardé, a justifié le président de l'agglo, Olivier Audibert-Troin. Mais voilà qu'il commence enfin à montrer le bout de son nez. Et s'est même dévoilé en réunion publique, vendredi dernier au théâtre, devant un parterre d'élus, acteurs économiques et associatifs et habitants, au travers sa clé de voûte : le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd). Celle qui tient l'ensemble de l'édifice Scot.

Pour faire simple ce Padd, *« arrange, règle, prévoit l'organisation générale de l'espace sur la Dracénie* (environ 78000 hectares) *ainsi que la localisation de toutes les activités humaines (se loger, vivre, travailler, s'éduquer, commercer…) sur ce territoire »*, résume Hervé Hutzinger, du Cabinet Tetra, l'un des experts ayant contribué au projet. Il s'articule ainsi autour de trois ambitions : économique et sociale, environnementale et urbaine.

Économie et social

L'un des principaux objectifs est de **renforcer et valoriser le centre de gravité de l'agglomération :** Draguignan et Trans-en-Provence qui capteront prioritairement « les grands projets d'investissement économiques, d'équipements et de services ». Concernant l'emploi, dans un secteur place forte des militaires, de l'administratif ou de la viticulture, l'une des visées est de développer les activités touristiques ainsi que logistiques (Parc des Bréguières), ou encore tertiaires. En matière de logement, si aujourd'hui un peu plus de 103000 habitants peuplent les 19 communes de la Dracénie, selon les prévisions près de 10000 nouvelles âmes devraient les rejoindre d'ici 2025. Dès lors, l'agglo espère encourager la construction de nouveaux logements, « y compris par la reconquête des logements vacants en centre ancien », pour offrir quantité et qualité aux arrivants.

Environnement

« Il ne faut pas scier la branche sur laquelle on est assis. Nous avons un environnement extraordinaire », soulignait OAT. Ainsi, les espaces et milieux naturels représentant plus de 70 % du territoire doivent être *« valorisés par des réalisations tournées vers les loisirs, la découverte des milieux ou le développement du tourisme de nature »*.

Le dessein étant d'*« harmoniser les souhaits de la protection avec les volontés du développement sur ces espaces »*.

Par ailleurs, concernant les risques d'inondation, l'objectif est de *« gérer les eaux pluviales à la source en amont afin de* ***limiter les risques de l'aval****»*.

Urbain

L'agglo entend *« développer une offre améliorée des transports collectifs avec la mise en place de pôle d'échanges (Draguignan, gare SNCF des Arcs) et faciliter les déplacements des vélos et piétons, en priorité dans les centres urbains »*.

L'idée étant de **fluidifier l'écoulement du trafic** dans le cœur d'agglomération.

« L'économie d'espace » est aussi une visée importante. Concrètement, elle passera par une **« densification des programmes urbains »**, dans le respect *« de la préservation de la qualité de vie et de la spécificité des villes et villages provençaux »*, veut rassurer l'agglo. Enrayer l'aspect «cité-dortoir» de la Dracénie, attirer plus de touristes, diversifier l'économie, créer des emplois, améliorer la circulation, accueillir dignement les nouveaux habitants ou prévenir de nouvelles inondations… Autant d'ambitions auxquelles le Scot, qui devrait entrer en fonction début 2017, tachera de répondre pour les 15 ans à venir. Du rêve à la réalité, il n'y a parfois qu'un pas. Parfois un gouffre.

P. MACHINOT.

Afin que les habitants s'approprient un peu plus le projet, d'autres concertations ainsi qu'une enquête publique auront lieu. Pour en savoir plus sur le Scot : rendez-vous sur le site www.dracenie.com, rubrique Scot.

OAT sur le grill des questions du public

Réunion publique oblige, la soirée a donné l'occasion au public d'interpeller le président d'agglo sur le contenu du Scot. Petit florilège.

Cette inquiétude d'un habitant, concernant le fossé pouvant se creuser entre le sud et le nord de la Dracénie, au détriment de ce dernier. *« Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de gagnant et de perdant sur la Dracénie »*, a tenté de le rassurer OAT.

Cet autre de s'interroger à haute voix : *« S'il n'y a pas de travail, les gens ne viendront pas en Dracénie »*. Relayée par une chef d'entreprise : *« Nous sommes les grands oubliés. Il n'y a pas que des fonctionnaires et des militaires en Dracénie »*.

Le président d'agglo de répondre : *« Il faut diversifier l'économie et aider à son développement en prenant en compte les contraintes du PPRI. C'est l'un de nos principaux objectifs »*.

Et voici une Alsacienne qui s'alarme sur la gestion des déchets. *« S'il y a de plus en plus de population, quid de la maîtrise des déchets ? Dans ma région d'origine, le tri sélectif est dans les mœurs, mais ici on a beaucoup de retard »*. OAT de reconnaître : *« vous avez raison. Mais si en 2002 on ne valorisait que 4 %, aujourd'hui c'est 30 %. C'est bien mais c'est encore insuffisant. Il faut amplifier les moyens mis à disposition de la population. Ce sont de lourds investissements et un véritable défi. Il faudrait notamment des containers enterrés et abandonner la pratique des sacs au pied des arbres »*. Concernant l'incivisme du dépôt de déchets sauvages : *« L'ensemble des maires va sévir. On ne peut plus faire n'importe quoi »*.



Plus d'une centaine de personnes a assisté à la réunion publique du Scot.

Nouvelle question : *« Le projet de Pôle de la mode au Muy a visiblement été abandonné, avez-vous autre chose* (dans vos cartons) *pour illustrer le développement économique de l'axe sud ? »*. Et nouvelle réponse : *« nous avons environ 25 % d'évasion commerciale sur l'agglo. Il faut renforcer l'attractivité commerciale du territoire* (pour fixer les clients ici). *Nous allons essayer d'attirer sur l'axe sud des entreprises liées à l'équipement à la personne et de la maison.* Mais aussi *« l'industrie tertiaire en lien avec la Défense nationale »*.

DRAA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

Dracénie

Le SCOT s'expose au pôle culturel !



LE VAR INFORMATION N°4691 - VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016

Une exposition sur le diagnostic du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la Dracénie) et sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT est visible dans le hall du Pôle culturel Chabran jusqu'en septembre prochain. Un SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 ans à venir. Il se compose de 3 volets : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et un document d'orientations et d'objectifs (DOO). Vous pouvez donner votre avis sur ce SCOT en envoyant un mail à scot@dracenie.com

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_199-DE

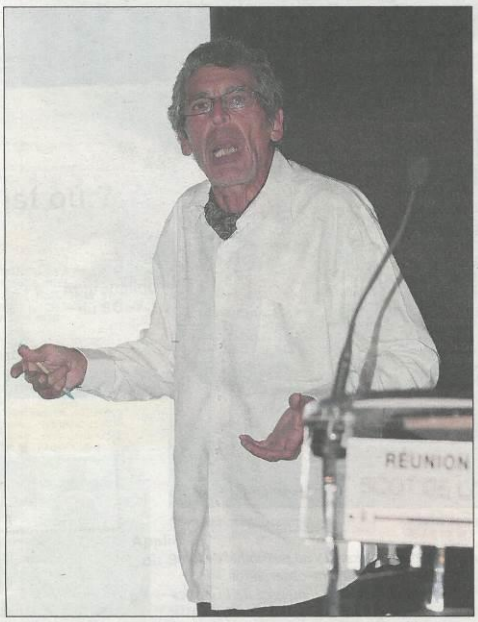
Ce plan qui devrait faire évoluer le territoire d'ici 2030

Le Diagnostic d'orientations et d'objectifs (DOO) du futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été présenté avant-hier. Retour sur les grands axes de développement de la Dracénie

Quinze ans, ou presque, qu'il est dans les tuyaux, le fameux Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Retardé par les terribles inondations de 2010 qui ont imposé de nouveaux Plans de prévention du risque inondation(PPRI) et donc une modification du projet, le SCoT va enfin voir le jour d'ici l'automne 2019.
Avant-hier, le président de la Communauté d'agglomération dracénoise (Cad), Olivier Audibert-Troin, a présenté le Diagnostic d'orientations et d'objectifs (DOO), c'est-à-dire les grands axes à développer par le SCoT 2019-2030. Une présentation dirigée par Hervé Huntzinger du cabinet d'études Tetra qui s'occupe du dossier depuis 2004 et les prémices du schéma. Retour sur les principales orientations.

⇒ 9950 logements et 13500 habitants en plus

«Le SCoT table sur 13500 habitants en plus d'ici 2030», explique Hervé Huntzinger. Pour loger ces nouveaux habitants, une offre de 9950 logements est envisagée. Celle-ci se réalisera par *«des constructions nouvelles mais aussi le retour sur le marché de logements vacants.»* 3100 logements devront être du cœur d'agglomération, soit Draguignan et Trans, 5353 seront dans les villes « d'appui » comme les Arcs, Vidauban ou Le Muy et enfin 1490 dans les petits villages.



Hervé Huntzinger a présenté le diagnostic à l'assemblée.
(Photos Frank Tétaz et Dylan Meiffret)

Qu'est-ce que le SCoT?

« C'est un document d'urbanisme qui est supracommunal. Toutes les communes du territoire sont amenées à s'y référer », explique Olivier Audibert-Troin. Il est établi pour la période 2019-2030. Il définit les orientations environnementales, économiques et sociales, et urbaines pour le développement de la Cad en tenant compte des cahiers des charges urbains (PLU, etc.) et du contexte territorial.
Pour le moment, il intègre 19 des 23 communes (Comps, Bargème, La Roque et La Bastide n'y sont pas) *« car intégrer une commune impose de tout reprendre à zéro et cela aurait à nouveau pris des années. Fini de tergiverser »*, soulignait le président, qui précise que ces quatre communes intégreront le plan d'ici cinq ou six ans.

⇒ Les grands projets

«Le SCoT rend possible, mais ne parle pas de finances», souligne Hervé Huntzinger. Ces grands projets ont pour but de *«renforcer le potentiel économique du territoire, d'accroître l'emploi et d'offrir une palette élargie d'équipements d'agglomération.»* Ainsi, sur Draguignan, sont pris en compte les projets Victoire, du centre aquatique, du pôle tertiaire Sainte-Barbe et du pôle universitaire.
Dans les autres communes, pêle-mêle: la ZAE (Zone d'activités économiques) Matheron à Vidauban, l'extension commerciale du Pont Rout aux Arcs, le ZAE Arc Sud au Muy, le développement agro-touristique du plateau de La Motte, ou encore un nouveau centre pénitentiaire et un centre de traitement des déchets dans des zones à définir.

■ Favoriser les transports en commun

«Il y aura une liaison de transport alternatif entre Draguignan et la gare des Arcs.» Tramway, bus? Impossible à dire pour l'instant. La future ligne de train à grande vitesse disposera d'une gare près du Muy.

AURÉLIEN RUESTERHOLZ

Marchand de sommeil...

Le président de la Cad a réagi au problème des logements précaires. *« J'ai vu des reportages sur l'immeuble (rue de l'Observance à Draguignan) dont il a fallu prendre un arrêté de péril imminent. Les locataires qui vivent là sont dans la précarité la plus absolue chez ces marchands de sommeil. Ils sont tous passés par nos services pour avoir un logement social. Je me suis battu pour qu'ils puissent en obtenir. Ils ne les ont pas eus. Refus de la commission d'attribution. Pourquoi? Parce qu'ils sont trop "pauvres"... Je fais exprès d'employer ces termes pour choquer. Si le logement social ne s'applique pas là, à qui va-t-il s'appliquer? J'avais fait une proposition pour un fonds de garantie d'impayés des loyers. Si nous avions créé ce fonds, les bailleurs sociaux accepteraient de prendre ces personnes qui n'ont pas de revenus... On n'aurait plus ces problèmes de marchands de sommeil qui vivent de la misère. »*

« Donner du travail à la population »

Olivier Audibert-Troin s'est prêté au jeu du question-réponse avec la quarantaine de spectateurs présents. Extraits.

⇒ Des logements pour actifs ou retraités?
La difficulté est là. Quand on crée des logements, on ne sait pas qui va venir. Ou alors, si l'on a des programmes dans tel ou tel quartier, on peut savoir. Mais la prévision est quantitative et non qualitative dans ce genre de document.

⇒ Peut-on anticiper si nos voisins, comme la CCLGV (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) et d'autres, ont le désir de nous rejoindre?
Oui, certains ont l'ambition de rejoindre la Communauté d'agglomération dracénoise. Je pense que ce sera un objet de discussion lors du prochain mandat. En revanche, il ne peut pas y avoir de date butoir. Nous ne sommes pas les maîtres des horloges, c'est le préfet. Il peut lancer une concertation dans dix ans, quinze ans.


Olivier Audibert-Troin.

⇒ Y aura-t-il de l'emploi pour les jeunes?
Le développement économique est un axe. Bien évidemment, l'objectif est de donner du travail à la population. C'est une volonté farouche. Aux Bréguières, nous sommes à 980 emplois créés, on dépassera l'objectif des 1000 mais il a fallu dix ans. Je me bats pour qu'il y ait un centre de formation à Draguignan car ceci accompagne le développement économique.

⇒ Qu'est-ce qui va créer de la croissance?
C'est un état d'esprit. C'est un écosystème, la croissance. Il nous faut arriver à le créer. Un territoire doit afficher ses atouts et communiquer sur les services qu'on peut apporter. Nous devons faciliter la vie des entrepreneurs. Notre document ne doit pas être contraignant. Notre objet est de donner la directive et laisser l'initiative.

Votre avis compte



Jusqu'au 29 novembre, une exposition concernant le SCoT est en place à l'Espace Chabran. Vos commentaires et suggestions sont attendus. Une urne est à disposition. Une personne de la Cad occupe une permanence du lundi au vendredi de 10 h à 12 h. L'exposition est visible de 8h30 à 18 h. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, il est possible d'envoyer vos avis par mail à scot@dracénie.com.